

Volker Türk reconduit à la tête
du HCDH de l'ONU
Un revers diplomatique pour
Washington et ses alliés
PAGE 16

SANTÉ
MALADIE D'ALZHEIMER
Une piste prometteuse
avec deux anticancéreux
PAGE 15



ÉDITO

LE VISA OU LE FOUET

Par S. Méhalla

Des fouets qui ne laissent aucune cicatrice sur la peau. Ils frappent les passeports. Ils étranglent les trajectoires. Ils brisent les existences à distance. Sans bruit. Sans sang. Avec la froideur administrative d'un tampon. Ils disciplinent les peuples à coups de guichets fermés et d'attentes interminables. Le nouveau fouet de la diplomatie française s'appelle désormais le visa.

Jean-Noël Barrot a eu le mérite de la franchise. Le rapprochement avec Alger sera «graduel», «réversible» et «conditionné aux résultats». Voilà donc le contrat. Ouvrez davantage votre marché. Coopérez selon nos intérêts. Alignez-vous sur nos priorités. Rentrez dans le rang. Et, peut-être, les portes s'entrouvriront. Résistez, contestez, affirmez votre souveraineté, et les guichets se refermeront sans appel.

Le visa n'est plus un droit administratif. Il devient une laisse diplomatique. Une chaîne polie, modernisée, bureaucratisée. Pendant 132 ans, la France coloniale décidait qui avait le droit de posséder une terre, de circuler, de vivre ou de disparaître. Deux siècles plus tard, elle ne distribue plus les terres. Elle filtre les corps. Elle trie les vies. Elle distribue les autorisations d'entrer comme on distribue des privilèges. Les méthodes changent. La logique de domination, elle, persiste avec une constance glaçante.

À Paris, le spectacle est devenu banal. Le Rassemblement national aboie contre l'Algérie avec une régularité mécanique, comme un réflexe conditionné. Le gouvernement répond qu'il n'est pas obsédé par l'Algérie mais par les intérêts de la France. Quelle nuance commode !

Les premiers assument la brutalité. Les seconds la maquillent. Les premiers frappent. Les seconds administrent la même violence avec des gants blancs. Au bout du compte, c'est toujours le même rapport de force, simplement mieux habillé.

Et l'on voudrait encore nous faire croire qu'il ne s'agit pas de pression. Curieuse conception des droits humains que celle qui transforme un étudiant, un chercheur, un artiste ou une famille en otages administratifs, en variable d'ajustement diplomatique, en monnaie d'échange.

Curieuse République qui proclame l'universalité des libertés tout en expliquant, sans trembler, que leur exercice dépendra désormais des humeurs politiques, des tensions du moment, des rapports de force entre deux capitales.

Le plus révélateur n'est pourtant pas la baisse des visas. C'est le langage employé. «Conditionné.» Voilà le mot qui trahit tout. Un droit cesse d'être un droit dès lors qu'il dépend d'une obéissance préalable. Il devient un privilège octroyé. Une récompense distribuée aux dociles. Une sanction infligée aux récalcitrants. L'ancienne puissance coloniale assure avoir changé d'époque. Soit. Mais lorsqu'une relation entre deux États se met à fonctionner comme un système de tri, de triage et de punition, où l'accès au territoire devient un levier de pression politique, chacun est libre d'y reconnaître une continuité plus qu'une rupture, une mémoire plus qu'un oubli.

L'élégance diplomatique consiste à convaincre. La facilité consiste à contraindre. La première construit des partenaires. La seconde fabrique des humiliés — et, tôt ou tard, des rancœurs durables.

L'Histoire est implacable. Elle rappelle toujours aux puissants une vérité qu'ils refusent d'entendre dans l'ivresse de leurs rapports de force : on peut verrouiller des frontières, jamais la dignité d'un peuple.

S. M.

CRÉSUS

www.cresus.dz

In medio stat virtus

NOUVEAU PARLEMENT, NOUVELLES RÈGLES L'APN change de visage

PAGES 2 et 3



Plus de pouvoir pour légiférer, davantage de moyens de contrôle et une immunité mieux encadrée : le Parlement ouvre une nouvelle séquence de son évolution institutionnelle.

- Bataille pour la présidence de l'APN : Majorité et opposition affûtent leurs stratégies
- Législatives 2026 : La liste définitive des députés officialisée

Visa Schengen français
Un quota inavoué ?

PAGE 4



Modalités d'accès
à l'allocation touristique
On en sait un peu plus

PAGE 6



Investissement en Algérie
La chasse
aux blocages

PAGE 5



Gouvernement d'union nationale L'APPEL DU MSP

À l'issue de son Conseil consultatif, le MSP a appelé à l'ouverture d'un dialogue national devant déboucher sur un large partenariat politique et la formation d'un gouvernement d'union nationale, tout en estimant que le fort taux d'abstention constitue un message politique qui ne peut être ignoré.

Réuni en session ordinaire vendredi à Zéralda, le Conseil national de la choura du Mouvement de la société pour la paix (MSP) a dressé le bilan des récentes élections législatives et esquissé les priorités politiques de la formation islamo-conservatrice pour la prochaine étape. À l'issue de ses travaux, le parti a plaidé pour l'ouverture d'un dialogue national devant conduire à une large alliance politique et à la mise en place d'un gouvernement d'union nationale.

Dans son communiqué final, le Conseil a indiqué que cette septième session ordinaire, organisée au Village des artistes de Zéralda, était consacrée à l'évaluation des élections législatives, à l'examen des rapports politique, organisationnel et financier du mouvement, ainsi qu'à la définition de ses orientations stratégiques à la lumière des évolutions nationales, régionales et internationales.

Le MSP a d'abord présenté ses condoléances aux familles des victimes des incendies, des accidents et des catastrophes naturelles ayant récemment frappé le pays. Le parti a également salué les efforts déployés par les institutions de l'État, les corps constitués, la société civile et les bénévoles, tout en appelant au renforcement du dispositif national de prévention des catastrophes et de gestion des crises.

Sur le plan politique, le Conseil considère que les élections législatives constituent une étape importante dans le processus de consolidation démocratique. Il estime, toutefois, que leur réussite ne saurait être mesurée uniquement à travers les résultats du scrutin ou la mise en place des institutions, mais également



par la capacité des acteurs politiques à transformer les conclusions du vote en réformes concrètes, à améliorer la gouvernance publique et à restaurer la confiance des citoyens. Le Mouvement s'est également inquiété de l'ampleur de l'abstention électorale, qu'il qualifie de «message politique et sociétal profond».

Selon le MSP, cette situation appelle une lecture responsable et des réponses fondées sur l'élargissement de la participation politique, le renforcement de la transparence, la crédibilité des institutions et l'État de droit. Face aux défis économiques et sociaux, le Conseil a insisté sur la nécessité de protéger le pouvoir d'achat des citoyens, de soutenir l'investissement et la production nationale, de favoriser la création d'emplois, d'améliorer les services publics et de renforcer la justice sociale, autant de conditions jugées essentielles à la stabilité et au développement du pays.

POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POLITIQUE

Réaffirmant son identité de mouvement politique national réformateur, le MSP a réitéré son attachement au dialogue, au consensus et à une réforme graduelle dans le cadre du choix démocratique. Le parti défend un modèle politique fondé sur la coopération entre les différentes forces nationales, tout en préservant son indépendance politique.

Le Conseil consultatif appelle ainsi au lancement d'une nouvelle dynamique nationale basée sur un dialogue inclusif entre les forces politiques. Selon lui, cette démarche devrait déboucher sur un «large partenariat politique national» et la formation d'un gouvernement politique d'union nationale capable de mobiliser les compétences, d'accélérer les réformes institutionnelles, de relancer l'économie et de consolider la

confiance entre les citoyens et les institutions.

En perspective des prochaines élections locales, le MSP recommande à l'ensemble de ses structures d'engager sans attendre un travail d'évaluation de son expérience lors des législatives, de renforcer son organisation interne, de développer sa présence sur le terrain et d'élaborer des programmes locaux répondant aux attentes des citoyens.

LES AUTRES PRIORITÉS DU PARTI

Sur le plan international, le Mouvement estime que les mutations régionales et mondiales imposent à l'Algérie de consolider sa place sur les scènes régionale et internationale grâce à une diplomatie indépendante et équilibrée, tout en renforçant son ouverture vers le continent africain. Enfin, le Conseil a renouvelé le soutien du MSP à la cause palestinienne et à Jérusalem, condamnant les nouvelles incursions israéliennes sur les lieux saints. Le parti appelle les pays arabes et musulmans à intensifier leurs efforts afin de protéger les lieux saints et de replacer la question palestinienne au cœur des priorités de la communauté internationale.

En conclusion, le Conseil consultatif national estime que l'Algérie traverse une phase délicate nécessitant davantage de dialogue, de confiance et de consensus. Le MSP réaffirme sa volonté de contribuer, par ses propositions et son action politique, aux réformes institutionnelles, économiques et politiques qu'il juge indispensables pour bâtir «une Algérie forte, sûre, prospère et juste».

I. Khermane

LÉGISLATIVES 2026

La liste définitive des députés officialisée

La composition de la nouvelle Assemblée populaire nationale (APN) est désormais officielle. Le dernier numéro du Journal officiel a publié l'annonce de la Cour constitutionnelle portant sur les résultats définitifs des élections législatives du 2 juillet 2026, accompagnée de la liste nominative des 407 députés élus. Cette publication marque l'aboutissement du processus électoral et clôt définitivement le contentieux né du scrutin.

Ces résultats avaient été proclamés le 18 juillet par la présidente de la Cour constitutionnelle, Leïla Aslaoui, lors d'une cérémonie organisée au siège de l'institution. À cette occasion, elle avait souligné que la Cour avait pleinement exercé les prérogatives que lui confère la Constitution afin de garantir la régularité du scrutin, de préserver l'expression du suffrage populaire et de veiller au respect des principes de transparence et de sincérité électorale.

La Cour constitutionnelle a ainsi examiné 320 recours introduits par des candidats, des partis politiques et des listes électorales, dont 13 concernaient les circonscriptions de la communauté nationale établie à l'étranger. Au terme de leur instruction, 43 recours ont été retenus, 8 rejetés pour vice de forme et 269 écartés pour défaut de fondement.

Dans le cadre de sa mission de contrôle, la haute juridiction a également



exercé son pouvoir d'autosaisine lors de l'établissement des résultats définitifs. Après vérification des procès-verbaux de dépouillement et réexamen des opérations de vote dans plusieurs circonscriptions, elle a prononcé l'annulation des résultats de certains bureaux où des irrégularités susceptibles d'altérer la sincérité du scrutin avaient été constatées. Ces rectifications ont concerné neuf circonscriptions électorales. À Alger, les voix obtenues par la liste du Front El Moustakbal ont été annulées dans 57 bureaux de vote de la commune de Bourouba. Des annulations ont également été prononcées à Chlef, Bouira,

Djelfa, M'sila, Mila, Oran, Barika et Aïn Oussara, conformément aux dispositions de la législation électorale en vigueur.

Ces ajustements ont entraîné une révision de la répartition des sièges par rapport aux résultats provisoires annoncés par l'Autorité nationale indépendante des élections (Anie). Le Front de libération nationale (FLN) gagne un siège supplémentaire, le Mouvement El Bina en obtient deux de plus et les listes indépendantes renforcent leur représentation avec un siège additionnel. En revanche, le Rassemblement national démocratique (RND) perd un siège, le Front El

Moustakbal 3 sièges, tandis que le parti Sawt Echaab et le Parti de l'unité nationale et du développement cèdent chacun un siège.

NOUVELLE CONFIGURATION DE L'APN

Les résultats définitifs font ressortir un taux de participation de 21,24% sur le territoire national, contre 10,75% pour les électeurs de la communauté nationale établie à l'étranger.

La nouvelle Assemblée populaire nationale compte 126 députés âgés de moins de 40 ans, soit 30,96% de son effectif. Les femmes occupent 25 sièges, représentant 6,14% de la composition de l'hémicycle, soit deux élus de plus que dans les résultats provisoires. Par ailleurs, 312 députés, soit 76,65% de l'ensemble des élus, sont titulaires d'un diplôme universitaire.

En marge de la proclamation des résultats, la Cour constitutionnelle a présenté le dispositif numérique mis en œuvre pour le traitement des recours et la consolidation des résultats. Les membres de l'institution ont ensuite procédé à la lecture des résultats définitifs par circonscription électorale, avant leur publication au Journal officiel, consacrant ainsi la composition définitive de la dixième législature de l'Assemblée populaire nationale.

A. M.

Nouveau Parlement, nouvelles règles L'APN change de visage

Plus de pouvoir pour légiférer, davantage de moyens de contrôle et une immunité mieux encadrée : le Parlement ouvre une nouvelle séquence de son évolution institutionnelle.

L'Assemblée populaire nationale (APN) s'apprête à inaugurer officiellement sa 10e législature dans un contexte marqué par l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement intérieur destiné à redéfinir le rôle du député et à moderniser le fonctionnement de l'institution parlementaire. Entre l'installation des nouveaux élus, l'élection des organes de la Chambre basse et la mise en œuvre de nouvelles règles inspirées de la Constitution de 2020, cette nouvelle mandature s'annonce comme une étape importante dans l'évolution du travail législatif. En prélude à cette installation, le bureau provisoire de l'APN s'est réuni, hier, sous la présidence du doyen d'âge des députés élus, assisté des deux plus jeunes élus, en présence des représentants des partis politiques et du représentant des députés indépendants remplissant les conditions requises pour constituer un groupe parlementaire. Cette réunion a permis d'arrêter l'ordre du jour de la séance inaugurale de la 10e législature et d'examiner les modalités de mise en place de la Commission de validation de la qualité de membre, chargée de vérifier les mandats des nouveaux députés. Quelques jours auparavant, les élus issus des élections législatives du 2 juillet avaient reçu des convocations les invitant à assister à la séance de validation de leurs mandats, fixée au 28 juillet à 10 heures. Les députés élus dans les 69 circonscriptions ont également été invités à se présenter au siège de l'Assemblée les 26 et 27 juillet afin d'accomplir les formalités administratives liées à leur installation. La séance inaugurale marquera le véritable lancement de la nouvelle législature. Après la validation des mandats, les députés procéderont à l'élection du président de l'Assemblée populaire nationale,



troisième personnalité de l'État dans l'ordre protocolaire. Les deux journées suivantes seront consacrées à la mise en place des différentes structures de la Chambre basse, avec l'élection des vice-présidents, des présidents des commissions permanentes, de leurs adjoints ainsi que des rapporteurs. Parallèlement, les partis politiques et les députés indépendants finaliseront la constitution des groupes parlementaires qui structureront les travaux de la nouvelle Assemblée durant la législature 2026-2031. Chaque groupe procédera à la désignation de son président conformément à ses règles internes, ouvrant ainsi la voie à l'organisation effective des activités parlementaires.

UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR PROFONDÉMENT REMANIÉ

Au-delà de ce calendrier institutionnel, cette 10e législature sera surtout marquée par l'application d'un règlement intérieur entièrement révisé, considéré comme la réforme

la plus importante du fonctionnement de l'APN depuis plus d'un quart de siècle. Ce nouveau texte traduit les dispositions de la Constitution de 2020, intègre les observations formulées par la Cour constitutionnelle et s'inscrit dans le prolongement de la loi organique relative à l'organisation de l'Assemblée populaire nationale et du Conseil de la nation, ainsi qu'à leurs relations avec le gouvernement. L'un des principaux objectifs de cette réforme consiste à renforcer les prérogatives du député dans l'exercice de ses trois missions fondamentales : représenter les citoyens, légiférer et contrôler l'action du gouvernement. Sur le plan législatif, le règlement facilite désormais l'initiative parlementaire en permettant aux députés de déposer plus aisément des propositions de loi, selon des procédures clarifiées et après examen par le bureau de l'Assemblée. Cette évolution vise à encourager une production législative plus dynamique et à faire du député un acteur à

part entière de l'élaboration des lois, au-delà de l'examen des seuls projets présentés par l'Exécutif. Le contrôle parlementaire bénéficie également d'un renforcement significatif. Les questions orales et écrites, les auditions des membres du gouvernement, les commissions d'enquête ainsi que les mécanismes d'évaluation des politiques publiques sont désormais mieux encadrés. L'objectif est de rendre ces instruments plus efficaces et d'offrir aux élus des moyens concrets pour assurer un suivi plus rigoureux de l'action gouvernementale.

UNE IMMUNITÉ REDÉFINIE

Autre évolution majeure : la réforme redéfinit le régime de l'immunité parlementaire. Désormais, celle-ci repose sur une approche fonctionnelle davantage encadrée. Une distinction claire est établie entre l'immunité liée à l'exercice du mandat parlementaire et les procédures pouvant conduire à sa levée, conformément aux principes consacrés par la Constitution de 2020. L'immunité demeure ainsi une garantie destinée à protéger le libre exercice de la fonction parlementaire, sans être assimilée à un privilège personnel. À travers cette nouvelle architecture institutionnelle, les pouvoirs publics ambitionnent de doter l'Assemblée d'un cadre de fonctionnement plus moderne, plus transparent et davantage conforme aux exigences de l'État de droit. La réussite de cette réforme dépendra désormais de son application effective et de la capacité des nouveaux députés à s'approprier ces nouveaux outils afin de renforcer la qualité de la production législative, l'efficacité du contrôle parlementaire et la confiance des citoyens dans leurs institutions.

Assia M.

BATAILLE POUR LA PRÉSIDENTENCE DE L'APN Majorité et opposition affûtent leurs stratégies

À deux jours de l'installation de la dixième législature de l'Assemblée populaire nationale (APN), prévue demain, les formations politiques accélèrent les concertations pour préparer l'ouverture de la nouvelle mandature. Au centre des discussions, figurent l'élection du futur président de la Chambre basse, la constitution des groupes parlementaires ainsi que la répartition des responsabilités au sein des différentes instances de l'Assemblée. Les partis de la majorité présidentielle s'orientent, sans surprise, vers la désignation d'un candidat consensuel appelé à succéder à Brahim Boughali. Comme lors des précédentes législatures, ce choix devrait résulter de consultations entre les composantes de la majorité, qui disposent d'une assise parlementaire suffisante pour assurer l'élection de leur candidat.

L'OPPOSITION VEUT MARQUER SA PRÉSENCE

Face à cette majorité, les partis de l'opposition entendent, une nouvelle fois, présenter leurs propres candidats à la présidence de l'APN. Si cette démarche ne devrait pas modifier l'issue du scrutin, elle traduit leur volonté d'affirmer leur présence politique et de défendre le pluralisme au sein de l'institution parlementaire. Le Mouvement de la société pour la paix (MSP) figure parmi les premières formations à avoir engagé ce processus. Selon plusieurs informations de presse, le parti devrait prochainement arrêter son choix, l'ancien président de l'Assem-



blée populaire communale (APC) d'Oran, récemment élu député, figurant parmi les personnalités pressenties. De son côté, le Front des forces socialistes (FFS), qui effectue son retour à l'APN au cours de cette dixième législature, a réuni ses nouveaux élus afin de définir les grandes orientations de son action parlementaire. Les discussions ont porté sur l'organisation du groupe parlementaire ainsi que sur l'opportunité de présenter un candidat à la présidence de l'Assemblée, dans le but de renforcer la visibilité politique du parti au sein de l'hémicycle. Le Mouvement El-Bina a également tenu une réunion avec ses députés nouvellement élus afin de fixer les priorités de la prochaine mandature et d'organiser le fonctionne-

ment de son groupe parlementaire. En tant que membre de la majorité présidentielle, il devrait soutenir le candidat qui fera l'objet d'un consensus entre les formations alliées.

LES TRACTATIONS S'ÉTENDENT AUX POSTES CLÉS

Au-delà de l'élection du président de l'Assemblée, les consultations concernent également la composition du bureau de l'APN, la répartition des vice-présidences, la désignation des questeurs ainsi que l'attribution des présidences des commissions permanentes. Comme à l'accoutumée, ces responsabilités feront l'objet de négociations entre les groupes parlementaires, en fonction de leur représentation et des équilibres issus des dernières élections législatives.

Parallèlement, les différentes formations politiques s'attellent à structurer leurs groupes parlementaires, à désigner leurs présidents et à préparer les nouveaux élus à l'exercice de leur mandat. Les députés expérimentés devraient accompagner les nouveaux parlementaires afin de faciliter leur maîtrise des procédures législatives et des mécanismes de contrôle de l'action gouvernementale.

UNE SÉANCE INAUGURALE À FORTS ENJEUX

La séance inaugurale de demain sera principalement consacrée à la validation des mandats des députés et à l'élection du président de l'Assemblée. En revanche, l'installation complète du bureau de l'APN pourrait être reportée à la prochaine rentrée parlementaire afin de permettre aux différentes formations d'achever leurs consultations et de finaliser les accords relatifs à la répartition des responsabilités. L'installation de la nouvelle Assemblée populaire nationale constitue une étape majeure dans la mise en place des institutions issues des dernières élections législatives. Elle marquera le véritable lancement de la nouvelle mandature, avec la constitution des groupes parlementaires, l'installation des commissions permanentes et le démarrage de l'activité législative et du contrôle parlementaire, dans un contexte où majorité et opposition cherchent déjà à consolider leurs positions au sein de l'institution.

S. R.

VISA SCHENGEN FRANÇAIS Un quota inavoué ?

Décidément, l'Algérie revient régulièrement au cœur du débat politique français, notamment après les récentes déclarations de l'ambassadeur de France en Algérie, Stéphane Romatet, concernant le nombre de visas susceptibles d'être délivrés aux Algériens à l'avenir.

Par Hocine Adryen

La politique française en matière de visas pour les Algériens repose officiellement sur l'examen individuel des dossiers, sans quota chiffré annoncé. Toutefois, elle s'accompagne d'une baisse globale récente du nombre de visas délivrés et d'un taux de refus élevé.

Le gouvernement français a confirmé une diminution des visas accordés aux Algériens entre 2024 et 2025. Les refus de visas Schengen pour les Algériens atteignent des niveaux importants, avoisinant les 31%, soit environ le double de la moyenne mondiale.

Les déclarations d'officiels ou de diplomates évoquant un assouplissement ou une éventuelle augmentation des flux de visas suscitent régulièrement de vives réactions politiques, notamment de la part de l'opposition.

La question des visas entre la France et l'Algérie continue d'alimenter les débats dans la capitale française, particulièrement dans les rangs de la droite, qui critique régulièrement la politique du gouvernement sur ce dossier.

Le président Emmanuel Macron est intervenu publiquement depuis l'Élysée pour rappeler la position de la France après la polémique provoquée par les déclarations de l'ambassadeur de France en Algérie, Stéphane Romatet, qui avait évoqué l'hypothèse d'un retour à environ 250 000 visas délivrés annuellement.

Cette perspective a immédiatement suscité des réactions au sein de l'opposition, certains responsables dénonçant ce qu'ils considèrent comme un éventuel assouplissement de la politique migratoire française.



BARROT DÉFEND UNE APPROCHE «SANS QUOTAS»

Interpellé le 21 juillet dernier par le député du Rassemblement national, Olivier Fayssat, le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Noël Barrot, a défendu la ligne du gouvernement.

Il a assuré que la politique française en matière de visas «ne repose ni sur des quotas ni sur un objectif chiffré, mais sur l'évolution des relations entre les deux pays».

«Depuis que la crise a éclaté avec Alger, les délivrances de visas ont baissé de 20% l'année dernière par rapport à l'année précédente, principalement en raison de la restriction de notre réseau diplomatique décidée par le gouvernement algérien. Depuis, nous avons engagé une nouvelle dynamique avec les autorités algériennes, dans l'intérêt de la France et des Français,

puisque nous avons des intérêts à défendre en matière migratoire, de sécurité, de lutte contre le narcotrafic ou encore contre le terrorisme», a déclaré le ministre.

UN RÉENGAGEMENT CONDITIONNÉ AVEC ALGER

Jean-Noël Barrot a également insisté sur l'absence de toute logique des quotas : «Il n'y a aucun objectif chiffré. Notre politique ne répond ni à une logique de volume ni à une logique de quotas, mais simplement à l'appréciation de la défense de nos intérêts. Le réengagement avec l'Algérie est progressif, réversible et conditionné aux résultats que nous obtiendrons.»

Pour ce qui est des critiques du Rassemblement national, il dira qu'«il y a une différence majeure entre vous et nous : vous êtes obsédés par l'Algérie, nous sommes

obsédés par la France. Vous êtes obsédés par les Algériens, nous sommes obsédés par les Français et leurs intérêts». Selon lui, la relation avec Alger doit rester guidée par «l'intérêt de la France et des Français».

Barrot a indiqué que le nombre de visas accordés aux Algériens a reculé de 20% en 2025. En 2024, la France avait délivré un peu plus de 250 000 visas aux ressortissants algériens. Une baisse de 20% correspondrait donc à environ 200 000 visas délivrés en 2025.

Le ministre a également réaffirmé que Paris ne poursuivait aucun objectif chiffré en la matière. Selon lui, la délivrance des visas aux ressortissants algériens «reste directement liée aux relations diplomatiques entre Paris et Alger».

«Nous n'avons jamais eu d'objectif chiffré. Notre politique ne répond à aucune logique de volume ou de quotas, mais à l'appréciation de nos intérêts et à l'évolution de la relation bilatérale», a-t-il déclaré.

UN DOSSIER TOUJOURS SENSIBLE

Ces déclarations interviennent alors que les relations entre les deux capitales connaissent un relatif apaisement depuis le retour de l'ambassadeur de France à Alger au mois de mai dernier.

Toutefois, la volonté affichée par le ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères de détendre le climat consulaire en Algérie s'est heurtée aux tensions politiques à Paris.

La révélation d'un éventuel objectif de retour à 250 000 visas annuels a provoqué un vif débat à l'Assemblée nationale française. Des secteurs de l'opposition de centre droit et de droite y ont vu un signe de «faiblesse migratoire» face au président Abdelmadjid Tebboune.

H. A.

ALGÉRIE-SÉNÉGAL Le pari d'un partenariat win-win

L'Algérie et le Sénégal ont affirmé leur volonté commune de redynamiser leur partenariat bilatéral à travers la réactivation des mécanismes de coopération existants et le renforcement des échanges dans des secteurs stratégiques. Cette orientation a été arrêtée à l'issue de la rencontre tenue à Alger entre Ahmed Attaf, ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, et Cheikh Niang, ministre sénégalais de l'Intégration africaine, des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, en visite de travail en Algérie. Les discussions entre les deux responsables ont permis de convenir du lancement des préparatifs de la prochaine session de la Commission mixte algéro-sénégalaise, qui devra se tenir avant la

fin de l'année, ainsi que de la relance du Conseil d'affaires algéro-sénégalais. Ces initiatives traduisent la volonté des deux pays de donner une nouvelle impulsion à leur coopération et d'élargir leurs partenariats économiques.

Les deux parties ont procédé à une évaluation de l'état des relations bilatérales et examiné les perspectives de leur consolidation dans plusieurs domaines prioritaires, notamment les hydrocarbures, l'énergie, l'industrie pharmaceutique, la finance et le commerce. Elles ont également souligné l'importance de tirer pleinement profit des opportunités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (Zlecaf) afin de renforcer les échanges commerciaux et l'intégration économique entre les deux pays.

Cette rencontre a également permis un échange approfondi sur les principales questions régionales et internationales d'intérêt commun, avec une attention particulière accordée aux évolutions sécuritaires et politiques dans la région du Sahel.

VERS UN PARTENARIAT ÉNERGÉTIQUE RENFORCÉ

Dans le cadre de cette visite, le ministre sénégalais Cheikh Niang a également été reçu par Mohamed Arkab, ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, pour examiner les perspectives de coopération dans le secteur énergétique. Les discussions, en présence des représentants diplomatiques des deux pays, du PDG de Sonatrach Nouredine Daoudi et de responsables du secteur, ont porté sur les opportunités de par-

tenariat dans la chaîne de valeur pétrolière et gazière, notamment l'exploration, la production, le raffinage et la pétrochimie.

Les deux parties ont également évoqué le renforcement de la coopération entre Sonatrach et Petrosen, conformément au mémorandum d'entente signé entre les deux entreprises, à travers le partage d'expertise, le transfert de compétences et la promotion des investissements. Dakar a exprimé son intérêt pour l'expérience algérienne dans les hydrocarbures, dans un contexte marqué par le développement du potentiel énergétique sénégalais. Les deux pays ont souligné l'importance de renforcer la formation et les échanges d'expertise dans le secteur énergétique, notamment via des partenariats entre leurs institutions spéciali-

sées. Leur coopération couvre également la pétrochimie, le transport, la commercialisation des produits énergétiques, la gouvernance, la gestion des données, la sécurité industrielle et la protection de l'environnement. Les deux pays souhaitent enfin consolider leur coordination au sein de l'APPO pour soutenir la sécurité énergétique africaine, attirer les investissements et développer les compétences nationales. Le ministre sénégalais a, pour sa part, réaffirmé l'engagement de son pays à approfondir son partenariat avec l'Algérie dans les différents segments de l'industrie pétrolière et gazière, tout en saluant l'expertise et les capacités développées par les acteurs algériens dans ce domaine stratégique.

R. N.

CRÉSUS

Quotidien national,
édité par la SARL
CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité
s'adresser à : l'Entreprise
Nationale de Communication,
d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue
pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

INVESTISSEMENT EN ALGÉRIE

La chasse aux blocages

Face aux contraintes persistantes qui freinent la réalisation des projets, les pouvoirs publics renforcent le pilotage de l'investissement à travers deux chantiers majeurs : la récupération et la valorisation du foncier économique disponible, ainsi qu'une évaluation globale de l'écosystème de l'investissement.

Le gouvernement intensifie les efforts pour améliorer le climat d'investissement en s'appuyant sur deux axes prioritaires : la mobilisation du foncier économique et l'évaluation globale de l'écosystème de l'investissement. L'objectif affiché est de lever les obstacles qui entravent la concrétisation des projets et de renforcer l'attractivité de l'économie nationale.

Selon des sources médiatiques, les pouvoirs publics ont renforcé le suivi du dossier du foncier économique en demandant aux ministères concernés de transmettre régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des mesures engagées. Cette démarche vise à faire du foncier un véritable levier de développement économique, alors qu'il constitue depuis plusieurs années l'un des principaux obstacles rencontrés par les investisseurs.

Dans ce cadre, le gouvernement a lancé un vaste recensement des actifs fonciers excédentaires détenus par les entreprises publiques, ainsi que des biens immobiliers provenant des entreprises dissoutes. Après la clarification de leur situation juridique, ces terrains seront intégrés au portefeuille foncier destiné à l'investissement afin



d'être réorientés vers des projets générateurs de valeur ajoutée et d'emplois.

RÉCUPÉRATION DES TERRAINS INEXPLOITÉS

Parallèlement, les autorités accélèrent l'assainissement du foncier économique à travers la récupération des terrains inexploités ou attribués sans concrétisation des projets annoncés. Cette opération vise à lutter contre la rétention foncière et à remettre ces assiettes dans le circuit économique au profit de nouveaux investissements.

Le gouvernement prévoit également d'accélérer la mise en activité des organismes chargés de l'aménagement du foncier économique et de la gestion des zones industrielles et des zones d'activités. L'objectif est de mettre à disposition des investisseurs des terrains viabilisés, notamment dans les wilayas où la demande est la plus forte, tout en réduisant les délais liés au

traitement des dossiers d'investissement.

UNE ÉVALUATION GLOBALE DU CLIMAT DES AFFAIRES

En parallèle, les autorités ont engagé une évaluation nationale du système d'investissement. Pilotée par un groupe de travail interministériel, cette opération vise à établir un diagnostic approfondi de la situation de l'investissement en Algérie, à mesurer son impact économique et social et à identifier les principaux facteurs qui limitent l'efficacité des politiques publiques.

Cette évaluation repose sur trois axes essentiels : l'analyse des performances de l'investissement et de leur évolution, l'identification des contraintes réglementaires, administratives et opérationnelles auxquelles sont confrontés les investisseurs, ainsi que la mise en place d'une plateforme numérique de suivi en temps réel fondée sur des indicateurs clés de performance (KPI).

LE CREAD MOBILISÉ POUR ACCOMPAGNER LE DIAGNOSTIC

Dans ce cadre, le Centre de recherche en économie appliquée pour le développement (Cread) a été chargé d'élaborer un rapport d'étape destiné à apporter son expertise scientifique à l'évaluation en cours et à contribuer à la formulation de recommandations.

Les ministères et organismes concernés ont également été appelés à transmettre, dans les délais impartis, l'ensemble des données et statistiques disponibles relatives à l'investissement. Des points focaux ont été désignés afin d'assurer une coordination permanente, de faciliter les échanges d'informations et d'harmoniser les bases de données.

UN SUIVI RENFORCÉ DES RÉSULTATS ATTENDUS

Selon les mêmes sources, un calendrier de suivi rigoureux a été établi. Des rapports périodiques seront adressés aux plus hautes autorités afin de rendre compte de l'avancement de la mobilisation du foncier économique, du nombre de terrains intégrés au portefeuille foncier dédié à l'investissement, des difficultés rencontrées, des solutions apportées ainsi que des résultats de l'évaluation du climat de l'investissement.

À travers cette démarche, le gouvernement entend passer d'une logique de gestion administrative à une culture de pilotage fondée sur le suivi des résultats et l'évaluation des performances. Une approche destinée à accélérer la réalisation des projets, à améliorer durablement le climat des affaires et à renforcer la contribution de l'investissement productif à la diversification de l'économie nationale, au-delà du secteur des hydrocarbures.

S. R.

DU PARTENARIAT CLASSIQUE À L'INNOVATION

Alger et Mascate misent sur l'économie du futur

Les relations entre l'Algérie et le Sultanat d'Oman connaissent depuis quelques années une nouvelle dynamique. Longtemps concentrée sur les domaines politiques, diplomatiques et économiques traditionnels, cette coopération s'élargit aujourd'hui à de nouveaux secteurs porteurs d'avenir, au premier rang desquels figurent la transformation numérique et l'intelligence artificielle.

Cette évolution traduit une prise de conscience commune : le numérique n'est plus seulement un outil destiné à moderniser les administrations ou à simplifier les procédures. Il est devenu un véritable moteur de croissance, un facteur d'attractivité économique et un élément essentiel de compétitivité pour les États et les entreprises.

L'Algérie et Oman partagent, désormais, une même ambition : exploiter les nouvelles technologies pour améliorer les services publics, accompagner la diversification de leurs économies et favoriser l'émergence d'écosystèmes innovants.

Le développement des infrastructures numériques, l'extension des services en ligne et l'intégration progressive des technologies avancées témoignent de cette volonté commune de s'adapter aux mutations mondiales liées à la quatrième révolution industrielle.

Dans ce contexte, la transformation numérique apparaît comme un axe stratégique permettant d'accélérer la modernisation économique, de renforcer l'efficacité administrative et de créer de nouvelles



opportunités d'investissement.

DES EXPÉRIENCES COMPLÉMENTAIRES

La visite de quatre jours de la délégation omanaise en Algérie s'inscrit dans cette nouvelle dynamique. Intervenant en concrétisation de l'accord convenu entre la ministre, haut-commissaire à la numérisation, Mme Meriem Benmouloud, et le ministre omanais des Transports et des Technologies de l'information et de la communication, lors de la visite qu'il a effectuée en Algérie du 3 au 6 mai 2026, cette rencontre constitue une occasion importante de rapprocher les expériences des deux pays : d'un côté, les avancées réalisées par l'Algérie dans le cadre de sa stratégie nationale de transformation numérique ; de l'autre, l'expérience omanaise,

considérée comme l'une des plus avancées dans la région du Golfe en matière de digitalisation des services publics.

Cette complémentarité pourrait favoriser l'émergence de projets communs fondés sur le partage d'expertise, l'investissement conjoint et le développement de solutions technologiques innovantes répondant aux besoins des deux pays.

UNE COOPÉRATION FONDÉE SUR L'ÉCONOMIE DU SAVOIR

Le rapprochement algéro-omanais semble ainsi entrer dans une nouvelle phase, davantage orientée vers l'économie du savoir, l'innovation et la création de valeur.

Dans un environnement international où la maîtrise de l'intelligence artificielle, des données et des technologies numériques devient un facteur majeur de puissance économique, les deux pays cherchent à renforcer leur coopération afin de développer leurs capacités technologiques et de consolider leur souveraineté numérique.

Cette orientation traduit une volonté commune de ne pas seulement adopter les technologies existantes, mais aussi de participer à leur développement et à leur adaptation aux réalités économiques nationales.

DES OPPORTUNITÉS DANS LES TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

Les domaines de coopération potentiels sont nombreux. Ils pourraient notamment

concerner le développement de plateformes numériques, la modernisation de l'administration électronique, la création de centres de données, les solutions de cloud computing, la formation des compétences et l'accompagnement des start-up.

L'intelligence artificielle, la cybersécurité, les systèmes de paiement électronique et les services publics intelligents constituent également des secteurs à fort potentiel, susceptibles de donner naissance à de nouveaux partenariats entre institutions, entreprises et acteurs de l'innovation.

UNE PASSERELLE VERS LE MARCHÉ AFRICAIN

Pour les entreprises omanaises du numérique, l'Algérie représente un marché prometteur, offrant des opportunités de partenariats avec les acteurs publics et privés, de transfert technologique et de développement de solutions locales créatrices d'emplois qualifiés.

Grâce à sa position stratégique et à ses liens avec l'Afrique, l'Algérie peut devenir une plateforme régionale pour le déploiement de projets numériques communs.

La réussite de cette coopération dépendra d'un cadre réglementaire favorable, d'investissements facilités et d'un accompagnement efficace de l'innovation. Au-delà des technologies, l'objectif est de bâtir un partenariat durable fondé sur la confiance, le partage des connaissances et une vision commune d'une économie numérique compétitive.

R. N.

MODALITÉS D'ACCÈS À L'ALLOCATION TOURISTIQUE

On en sait un peu plus

Qui peut bénéficier de l'allocation touristique ? Quel montant peut être obtenu et quelles démarches faut-il accomplir ? Les banques nationales apportent de nouvelles réponses aux interrogations des voyageurs en dévoilant les conditions pratiques d'accès à cette mesure.

Quelques jours après les premières précisions apportées par la Banque d'Algérie sur les nouvelles modalités d'obtention de l'allocation touristique, les banques algériennes ont commencé à communiquer les détails et les conditions d'accès. Dans un document explicatif, publié sur sa page facebook officielle, la Banque nationale d'Algérie a expliqué que cette mesure bénéficie à toutes les personnes de nationalité algérienne résidant en Algérie. La valeur du droit d'échange a été fixée à un maximum de 750 euros pour les adultes de 19 ans et plus, et à un maximum de 300 euros pour les jeunes âgés de 12 à 19 ans, avec une limite de deux enfants par famille. Concernant les documents requis, la banque précise qu'il faut un billet d'avion aller-retour ou un reçu de taxe de voyage terrestre, un passeport valide, une copie de la première page du passeport et une copie du visa, le cas échéant. De plus, un justificatif de revenus ou une déclaration de ressources du père est nécessaire, ainsi qu'une carte bancaire internationale. Pour les enfants, un certificat de famille, les passeports et les billets de voyage sont également requis.

DÉLAIS ET CONDITIONS D'OCTROI

La banque explique que les



clients doivent se rendre dans leur agence munis de leurs documents de voyage. La carte internationale sera ensuite rechargée du montant correspondant. La démarche peut être effectuée à partir de sept jours avant la date du voyage, à condition que le séjour à l'étranger soit d'une durée minimale d'une semaine. Le montant chargé sur la carte doit être un multiple de 50 euros, compris entre 50 et 750 euros pour les adultes. La BNA précise également que les titulaires de cartes Visa Signature et Visa Clas-

sique peuvent utiliser leurs cartes existantes sans avoir besoin d'en obtenir de nouvelles. En cas d'annulation du voyage ou de retour avant la fin de la période de séjour prévue, la personne concernée doit en informer son agence bancaire et rembourser le montant dans un délai maximum de cinq jours.

AYANTS DROIT CONCERNÉS

La BNA indique, par ailleurs, que les conjoints sans emploi, les enfants sans emploi et les étudiants âgés de plus de 19 ans peu-

vent bénéficier de cette allocation. Ils doivent ouvrir un compte séparé et obtenir une carte Visa financée par le père, à condition que celui-ci fournisse un justificatif de revenus ou une déclaration de ressources.

SERVICES PROPOSÉS

La BNA précise que les cartes bancaires internationales permettent aux titulaires d'effectuer des retraits d'argent auprès des distributeurs automatiques à l'étranger.

L'émission de la carte donne

également accès à plusieurs services associés, notamment le paiement électronique dans les commerces, hôtels et restaurants, les achats en ligne ainsi que les retraits aux distributeurs automatiques hors d'Algérie, le tout dans le cadre de procédures simplifiées et rapides.

La banque précise également que le solde inutilisé reste conservé sur le compte bancaire pour une utilisation ultérieure, exclusivement via la carte.

MESURES PRÉVENTIVES À PRENDRE

En cas de perte, de vol ou de blocage technique de la carte bancaire à l'étranger, la BNA invite ses clients à contacter immédiatement le centre d'appel disponible 24h/24 et 7j/7, aux numéros figurant au dos de la carte Visa.

Les clients doivent également signaler directement l'incident afin que les mesures nécessaires soient prises, notamment le blocage de la carte en cas de vol ou le diagnostic d'une éventuelle panne technique.

À cet égard, la banque recommande également aux voyageurs de noter les numéros d'urgence de leur agence bancaire et de conserver leurs coordonnées électroniques avant leur départ, afin de pouvoir les contacter facilement en cas d'urgence à l'étranger.

S. Smati

DES DIVIDENDES DE 362 MILLIONS Alliance Assurances récompense ses actionnaires

Alliance Assurances a annoncé la mise en paiement des dividendes au titre de l'exercice 2025, pour un montant global de 362,2 millions de dinars algériens.

L'opération débutera le 2 août 2026, conformément aux résolutions adoptées par l'Assemblée générale ordinaire du 4 juin 2026.

Le dividende a été fixé à 26 DA par action, représentant un rendement net estimé à 7,56%.

Le montant distribué, qui correspond à 55,42% du bénéfice distribuable, progresse de 11,43% par rapport à 2024, soit une hausse de 37,15 millions de dinars.

Cette décision intervient dans un contexte de performances financières en amélioration.

En 2025, la compagnie a réalisé un chiffre d'affaires de 6,777 milliards de dinars, en hausse de 8,3%, tandis que son résultat net a atteint 611,3 millions de dinars, contre 526,2 millions de dinars en 2024 (+16,2%). À travers cette distribution, Alliance Assurances confirme sa politique de création de valeur pour ses actionnaires et son engagement à consolider sa croissance sur le marché.

FORMATION DES FONCTIONNAIRES DU SUD

Les frais de déplacement remboursables

Les fonctionnaires et agents publics des wilayas du Sud appelés à suivre une formation ou un stage de perfectionnement bénéficieront désormais d'une prise en charge de leurs frais de déplacement. Cette mesure, décidée par le ministère des Finances, vise à alléger les contraintes liées aux longues distances qui séparent souvent les agents des centres de formation. La décision, adoptée le 22 juillet 2026 dans le cadre d'un texte conjoint de la Direction générale du Trésor et de la comptabilité et de la Direction générale du budget, prévoit le remboursement des frais de transport lorsque le lieu

de formation est situé à plus de 50 km du lieu de travail de l'agent. Une nouveauté importante concerne les agents qui utilisent leur véhicule personnel. Ceux-ci pourront percevoir une indemnité de 8 DA par kilomètre parcouru, à condition d'avoir obtenu au préalable une autorisation d'utiliser leur véhicule, mentionnant la distance à effectuer.

Le remboursement sera accordé sous la responsabilité de l'ordonnateur. Pour bénéficier de cette prise en charge, les administrations devront constituer un dossier comprenant notamment la convocation ou la décision de

participation à la formation, une copie de la convention ou du document organisant la session, une liste de présence certifiée par l'établissement de formation ainsi que, le cas échéant, l'autorisation d'utiliser un véhicule personnel. Les dépenses liées au transport seront financées sur les crédits budgétaires déjà consacrés à la formation et au perfectionnement des agents au sein des administrations et des établissements publics. À travers cette décision, le ministère des Finances répond à une difficulté régulièrement rencontrée par les agents des wilayas du Sud : le coût élevé des déplacements vers

les centres de formation, souvent situés à plusieurs centaines de kilomètres de leur lieu d'affectation. En facilitant la prise en charge de ces frais, les pouvoirs publics espèrent favoriser un meilleur accès à la formation continue et offrir aux agents les mêmes opportunités de développement professionnel que leurs collègues des autres régions du pays. Cette mesure exceptionnelle restera en vigueur jusqu'à la publication du texte réglementaire qui définira de manière permanente les modalités de remboursement des frais de déplacement liés aux actions de formation.

DROITS ET TAXES

Le paiement des impôts en ligne

La Direction générale des impôts (DGI) a annoncé, samedi, le lancement d'un nouveau service de paiement électronique via le portail de télédéclaration et de télépaiement «Jibayatic». Ce service permet aux contribuables de s'acquitter en ligne des droits et taxes dus, dans le cadre de la poursuite de la modernisation de l'administration fiscale et de l'amélioration de la qualité du service

public. Dans un communiqué, la DGI précise que ce nouveau service est destiné à l'ensemble des contribuables, quel que soit leur régime fiscal. Ces derniers peuvent désormais effectuer leurs paiements à l'aide de la carte interbancaire (CIB), de la carte Edahabia ou par virement bancaire via la Banque nationale d'Algérie (BNA), le Crédit populaire d'Algérie (CPA), la Banque de développe-

ment local (BDL), la Banque de l'agriculture et du développement rural (BADR) et la Banque extérieure d'Algérie (BEA). La DGI invite les contribuables ne disposant pas encore de leurs identifiants d'accès au portail «Jibayatic» à les retirer, dans les meilleurs délais, auprès des services fiscaux compétents. La DGI rappelle que ces identifiants sont indispensables pour accéder aux services

numériques du portail, permettant d'accomplir les obligations fiscales en ligne, de manière simple, sécurisée et sans déplacement. Elle encourage également les contribuables, notamment ceux concernés par des échéances fiscales proches, à privilégier les démarches à distance, qui offrent un accès aux services 24 h/24 et 7 j/7, un gain de temps et une réduction des délais d'attente.

DE L'OR NOIR À L'ÉNERGIE VERTE

L'Algérie lance sa révolution hydrogène

Avec son potentiel solaire exceptionnel et son expérience historique dans le secteur de l'énergie, l'Algérie mise sur l'hydrogène vert pour diversifier son économie, réduire sa dépendance aux hydrocarbures et devenir un fournisseur stratégique d'énergie propre pour l'Europe.

L'Algérie accélère sa stratégie dans le domaine de l'hydrogène vert. Face aux mutations profondes du marché mondial de l'énergie et à la montée des politiques de décarbonation, le pays entend transformer ses atouts naturels et industriels en un nouveau moteur de croissance économique.

Grâce à un ensoleillement parmi les plus importants au monde, à de vastes territoires disponibles et à une solide expérience dans les infrastructures énergétiques, l'Algérie ambitionne de devenir un acteur majeur de cette nouvelle filière. L'objectif affiché est de développer une industrie capable de produire de l'hydrogène vert à grande échelle et de répondre aux besoins croissants des marchés internationaux, en particulier européens.

Longtemps soutenue par les revenus du pétrole et du gaz, l'économie algérienne cherche aujourd'hui à accélérer sa diversification. L'hydrogène vert, produit par électrolyse de l'eau à partir d'électricité issue de sources renouvelables, apparaît comme l'un des piliers de cette transition.

Les autorités algériennes visent une production pouvant atteindre environ un million de tonnes par an à l'horizon 2030. Cette ambition repose sur le développement de partenariats internationaux et sur l'intégration progressive du pays dans les nouvelles chaînes de valeur énergétiques mondiales.



L'EUROPE, UN PARTENAIRE STRATÉGIQUE

Le rapprochement avec l'Europe constitue un élément central de cette stratégie. Le projet SouthH2 Corridor, ou corridor hydrogène du Sud, illustre cette volonté de connecter l'Afrique du Nord aux grands centres industriels européens.

Cette initiative, qui associe notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche, vise à créer des infrastructures capables de transporter de grandes quantités d'hydrogène renouvelable vers l'Europe.

Pour Bruxelles, ce corridor représente une opportunité de diversifier ses approvisionnements énergétiques et de soutenir la décarbonation de secteurs industriels difficiles à électrifier. Pour Alger, il constitue une occasion

de renforcer son rôle de partenaire énergétique stratégique au sud de la Méditerranée.

SONATRACH EN PREMIÈRE LIGNE

La compagnie nationale Sonatrach joue un rôle déterminant dans le lancement de cette filière. Avec ses partenaires internationaux, elle travaille au développement de projets pilotes destinés à tester les technologies, les coûts et les conditions nécessaires à une production industrielle.

Un partenariat avec le groupe italien Eni prévoit notamment l'exploration de solutions de production d'hydrogène vert à partir d'énergies renouvelables, principalement solaire et éolienne.

D'autres projets sont également à l'étude pour renforcer les

capacités nationales et préparer l'industrialisation du secteur. Parmi eux figure une future unité de 50 mégawatts dans la zone industrielle d'Arzew, dans la wilaya d'Oran, considérée comme une étape importante vers une production semi-industrielle.

L'AMMONIAC VERT, AUTRE CARTE STRATÉGIQUE

Au-delà de l'hydrogène, l'Algérie mise également sur l'ammoniac vert et le méthanol vert. Ces produits pourraient devenir des marchés majeurs dans les prochaines années, notamment pour l'industrie des engrais, la sidérurgie et les secteurs fortement émetteurs de carbone.

Cette orientation permettrait au pays de ne pas se limiter à l'ex-

portation d'une matière première énergétique, mais de développer une véritable chaîne industrielle créatrice de valeur.

UN DÉFI INDUSTRIEL MAJEUR

Le développement de cette filière nécessitera des investissements considérables. La stratégie nationale prévoit une mobilisation comprise entre 20 et 25 milliards de dollars pour financer les infrastructures, la recherche, la formation et les capacités industrielles.

Mais plusieurs défis restent à relever : réduire les coûts de production, garantir l'accès aux technologies, construire les infrastructures de transport adaptées et attirer les investisseurs internationaux. La compétitivité de l'hydrogène algérien dépendra également de sa capacité à proposer une énergie propre à un prix compatible avec les attentes des marchés mondiaux.

L'Algérie avance progressivement vers une nouvelle étape de son histoire énergétique. Après avoir construit sa puissance autour des hydrocarbures, le pays cherche désormais à devenir un acteur de la transition énergétique.

Si les objectifs annoncés se concrétisent, l'hydrogène vert pourrait permettre à l'Algérie de renforcer son influence régionale, de consolider ses liens économiques avec l'Europe et de participer activement à la construction d'une économie mondiale moins dépendante des énergies fossiles.

COOPÉRATION ALGÉRO-ARGENTINE

Cap sur la production de radio-isotopes médicaux

Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, ourad Adjal, a reçu, hier au siège du ministère, Dario Guissi, directeur général de la société argentine INVAP, spécialisée dans les technologies avancées appliquées au domaine de l'énergie nucléaire à usage médical.

Cette rencontre, qui s'est déroulée en présence de plusieurs hauts responsables du secteur, a été consacrée à l'examen des perspectives de renforcement de la coopération entre l'Algérie et l'Argentine dans le domaine de l'énergie nucléaire pacifique, notamment à travers le développement des applications

médicales de cette technologie. À cette occasion, le ministre a réaffirmé l'excellence des relations de coopération entre les deux pays dans les secteurs de l'énergie et des énergies renouvelables. Il a également mis en avant la qualité du partenariat établi depuis près de 40 ans entre le Commissariat à l'énergie atomique (COMENA) et la société INVAP, qui ont œuvré conjointement à la réalisation de projets d'infrastructures nucléaires dédiés aux usages médicaux. Les discussions ont notamment porté sur le projet de réalisation de la centrale de Draria, destinée à la production de radio-isotopes uti-

lisés dans les domaines de l'imagerie médicale et de la radiothérapie, en particulier pour le diagnostic et le traitement des maladies cancéreuses.

Dans ce cadre, Mourad Adjal a souligné l'importance d'élargir le champ de la coopération entre le COMENA et INVAP afin de bénéficier de l'expertise argentine dans le développement des capacités nationales de production de radio-isotopes et de favoriser leur fabrication en Algérie à l'avenir. Concernant l'état d'avancement du projet de la centrale de Draria, le ministre a insisté sur la nécessité d'accélérer le rythme des travaux, de veiller au respect

des délais contractuels de réalisation et d'assurer un suivi régulier afin de garantir la mise en service de cette infrastructure stratégique dans les meilleures conditions.

De son côté, Dario Guissi, directeur général d'INVAP, s'est félicité de la réussite du partenariat entre l'Algérie et l'Argentine dans le domaine du nucléaire civil à vocation médicale. Il a exprimé la disponibilité de son entreprise à accompagner les nouvelles perspectives de coopération, notamment dans le domaine stratégique de la production de radio-isotopes médicaux..

COMMERCE EXTÉRIEUR

Les recours exclusivement en ligne

Le ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations a annoncé la réception, jusqu'au 10 août 2026, des recours et préoccupations des opérateurs économiques exclusivement par voie électronique. A cet effet, le ministère a mis à disposition l'adresse électronique requete.fonctionnement@mcepe.gov.dz pour recevoir les préoccupations et recours relatifs au programme prévisionnel d'importation (deuxième semestre), l'adresse requete.revente@mcepe.gov.dz pour les préoccupations et recours concernant l'importation pour la revente en l'état, l'adresse requete.service@mcepe.gov.dz pour les préoccupations et recours liés à l'importation de services, ainsi que l'adresse requete.export@mcepe.gov.dz pour les préoccupations et recours relatifs à l'exportation. Le ministère indique que cette mesure vise à accélérer l'examen et le traitement des dossiers.

INFORMATIQUE QUANTIQUE

Le Vietnam lance son premier hackathon

Le Vietnam accueille pour la première fois un hackathon international dédié à l'informatique quantique. Organisé à Gia Lai, le QC4SG 2026 réunit 26 équipes finalistes sélectionnées parmi plus

de 500 candidatures provenant de 30 pays et territoires.

Les participants développent des solutions quantiques appliquées à des enjeux concrets comme l'agriculture intelligente, la

cybersécurité, la logistique et le développement durable.

Au-delà de la compétition, l'événement vise à bâtir un écosystème quantique vietnamien associant recherche, innovation et

entrepreneuriat. Avec l'appui de l'ICISE et de partenaires internationaux, le Vietnam entend former les talents capables de contribuer à la prochaine révolution technologique.

MEURTRE DU SDF À ALGER

La Cour suprême dit non à la rétractation

Casier judiciaire «signé en rouge» et vingt affaires au compteur, il sortait à peine de prison pour une amputation infligée à une autre victime.

Par Redouane Hannachi

Les hauts magistrats de la chambre criminelle de la Cour suprême viennent de rejeter la demande de rétractation introduite par le tueur d'un SDF, un an après avoir déjà débouté son pourvoi en cassation contre la condamnation à mort prononcée à son encontre pour le meurtre commis sur l'avenue de la Maurétanie, en plein cœur de la capitale.

Dans leur arrêt, les juges de ladite chambre ont considéré que le tribunal criminel d'Alger de la deuxième instance avait scrupuleusement respecté l'ensemble des procédures régissant le déroulement du procès. Ils ont en outre jugé irrecevables et non fondés les vices de forme soulevés par l'avocat de la défense, validant ainsi les réquisitions du procureur général qui avait fermement demandé le rejet du pourvoi, en soutenant que le mis en cause est pleinement responsable sur le plan pénal de cet odieux assassinat.

UN CRIME D'UNE SAUVAGERIE INOÛÏTE

Le représentant du ministère public avait en effet brossé un tableau macabre du crime dans sa réplique : l'inculpé a défiguré sa victime à l'aide d'une arme blanche, lui a fracassé le crâne avec une pierre, l'a étranglé à l'aide d'un fil électrique, avant de prendre le soin de le caler contre un mur, comme s'il était assis, et de l'abandonner sous le pont de l'avenue Maurétanie, baignant dans une mare de sang. Tout au long des débats, le procureur général a estimé que le condamné n'avait cessé de tenter de tromper les membres du tribunal criminel d'Alger en invoquant un prétendu « acte contre nature » que la victime aurait tenté de lui imposer. Il a écrit dans ses réquisitions que le mis en cause espérait que les juges et les jurés se laisseraient convaincre par ses explications, et qu'il n'avait visiblement pas anticipé la sévérité du verdict qui allait tomber.

Les faits de cette regrettable affaire remontent à l'année 2018, lorsque la salle de trafic de la sûreté d'Alger a reçu un appel téléphonique faisant état de la découverte d'un corps gisant dans une mare de sang sous le pont de l'avenue Maurétanie, où se trouve d'ailleurs le siège du commissariat central d'Alger. Aussitôt alertés, les éléments de la police judiciaire de l'ex-Cavaignac, épaulés par leurs collègues de la police scientifique, se sont immédiatement rendus sur les lieux du drame, où ils ont fait la



découverte macabre d'un corps inerte portant des traces de violences et plusieurs coups de couteau sur différentes parties du corps, notamment au visage, à la tête ainsi qu'au niveau des mains et des pieds.

LE CERCLE DES SANS-ABRIS LIVRE UNE PISTE

Les enquêteurs de la police judiciaire ont ouvert une enquête vers trois heures du matin pour procéder à l'arrestation des mis en cause impliqués dans cet ignoble crime, qui a jeté en émoi tous les sans-abris prenant les avenues Hassiba Ben Bouali et du colonel Amirouche pour un domicile à ciel ouvert. Au même moment, les éléments de la police scientifique se chargeaient de réunir toutes les preuves et indices matériels susceptibles d'aider l'instruction judiciaire, notamment le prélèvement des tâches de sang trouvées sur les vêtements de la victime. Les analyses effectuées par le laboratoire scientifique de Châteauneuf ont permis, en un laps de temps, de mettre la main sur le présumé auteur.

Entre-temps, les enquêteurs de la police judiciaire ont procédé à l'audition des « vagabonds » qui ont élu domicile au niveau des arcades faisant face au commissariat central de la capitale. Ces derniers ont été unanimes pour déclarer aux investigateurs que la victime se trouvait avec son ami « El Gabs », qui jouissait d'une mauvaise réputation et était connu pour son agressivité. Informés, les enquêteurs ont déclenché d'intenses recherches qui ont abouti, deux heures plus tard, à l'arrestation du prévenu.

LES AVEUX GLAÇANTS DU SUSPECT

Conduit au commissariat, il a été longue-

ment auditionné. Sans la moindre hésitation, il a lâché : « Je ne regrette rien ! Je l'ai tué car il a tenté d'abuser de moi sexuellement. Je l'ai supplié de me laisser prendre mes bières, mais profitant de l'état d'ivresse dans lequel je me trouvais, il a tenté de me déshabiller. » Il a poursuivi : « Je lui ai dit que je ne suis pas un homosexuel ! Il m'a insulté puis agressé à l'aide d'un cutter. J'ai alors décidé de me débarrasser de lui. Je lui ai asséné plusieurs coups de couteau au visage et à la tête... »

Deux jours après son interpellation, il a été présenté devant le procureur de la République près le tribunal de Sidi M'Hamed, qui a demandé au juge d'instruction l'ouverture d'une information judiciaire et le placement du prévenu en détention provisoire. Entendu par le magistrat instructeur, l'intéressé a maintenu l'intégralité de ses premières dépositions, à la suite de quoi il a été écroué à l'établissement pénitentiaire d'El Harrach pour homicide volontaire avec préméditation et guet-apens.

Jugé et condamné à la peine de mort par le tribunal criminel de la première instance de Dar El Beida, l'inculpé a introduit, par le biais d'un avocat commis d'office, un appel sollicitant la révision du procès et, par-delà, du verdict prononcé contre lui. Tout dernièrement, il a été rejugé par le tribunal criminel d'Alger de la deuxième instance. Affichant un sang-froid remarquable et aucun remords, il a reconnu tous les faits qui lui étaient reprochés par les magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'Alger : « Il m'a manqué de respect. Il m'a harcelé. Il voulait me posséder et voulait que j'exerce avec lui des actes contre nature. Lorsque j'ai refusé, il m'a asséné un coup de poing au visage, c'est pourquoi j'ai décidé de me

débarrasser de lui. »

« Combien de coups lui avez-vous assénés ? », a interrogé la présidente. « Je ne me rappelle pas, madame la présidente. Je crois entre six ou neuf coups de cutter ! », a-t-il répondu. À la question de savoir s'il regrettait son geste, il a sèchement rétorqué : « Je me suis défendu tout simplement. Je ne regrette rien. Après lui avoir asséné des coups, je suis reparti pour me reposer. Je n'ai pas pensé à le secourir ! » Face à ces déclarations, le procureur général a requis la peine de mort, arguant que toutes les preuves légales et matérielles relatives à l'accusation sont formelles, notamment en ce qui concerne l'intention criminelle. Il a estimé que l'inculpé avait bel et bien l'intention de mettre fin à la vie de sa proie, comme en attestent les blessures (visage défiguré à l'aide d'une arme blanche, crâne fracassé à l'aide d'une pierre et strangulation à l'aide d'un fil électrique). Le procureur a enfin martelé : « L'inculpé que vous avez en face de vous ne mérite ni clémence ni indulgence, encore moins des circonstances atténuantes. »

Coincé par les aveux de son client et les réquisitions du parquet, l'avocat de la défense s'est contenté de demander l'application des articles ayant trait aux circonstances atténuantes. Suite à quoi, le tribunal criminel s'est retiré dans la salle des délibérations pour revenir une heure plus tard. La présidente a alors donné lecture du verdict : les questions relatives à la culpabilité ont reçu une réponse affirmative à l'unanimité absolue, tandis que les circonstances atténuantes ont été rejetées à une très large majorité (non), conformément aux articles 53 bis du code pénal et 592 du code de procédure pénale. La peine capitale a été prononcée, laissant le condamné sidéré, bouche bée. Avant d'être extrait par les policiers, ce dernier s'est tourné vers son avocat pour lui demander d'introduire un pourvoi en cassation devant la chambre criminelle de la Cour suprême afin d'obtenir une révision du procès.

UN LOURD PASSÉ JUDICIAIRE

Il convient de signaler que le condamné possède un lourd casier judiciaire, « signé en rouge », avec pas moins d'une vingtaine d'affaires pénales et criminelles à son actif. Il sortait tout juste de l'établissement pénitentiaire d'Aïn Soltane, à Bordj Bou Arreridj, où il venait de purger une peine de cinq ans de prison ferme pour s'être rendu coupable de coups et blessures volontaires ayant entraîné l'amputation d'un organe, à savoir l'usage de la main droite. Il a également été condamné pour possession et commercialisation, dans le cadre d'une bande de malfaiteurs spécialisée dans le trafic de drogue, de kif traité et de psychotropes, à des peines allant entre cinq et sept ans de prison ferme par les tribunaux d'Alger et de Blida.

R.H.

DRAME D'OUED EL HARRACH

Les peines confirmées

Les magistrats de la première chambre pénale de la cour d'appel d'Alger ont confirmé les peines prononcées en première instance à l'encontre des inculpés impliqués dans le drame d'Oued El Harrach, une tragédie routière qui avait endeuillé la capitale en août 2025.

Lors de l'audience, le procureur général près la cour d'appel d'Alger a requis l'aggravation des peines, estimant que les éléments du dossier

reposent sur des preuves légales et matérielles jugées « formelles ». Il a également soutenu que les mis en cause ne pouvaient bénéficier des circonstances atténuantes, compte tenu de la gravité des faits.

Appelés à la barre, les accusés ont rejeté leur responsabilité pénale dans cet accident meurtrier, affirmant que le drame relevait du « destin ». De leur côté, les avocats de la défense ont plaidé pour l'application des circonstances atténuantes en faveur de leurs clients.

Revenant sur les circonstances de cette catastrophe, le président de la première chambre

pénale a rappelé que le drame s'était produit le vendredi 15 août 2025, vers 17h46. Un bus de transport assurant la liaison entre Mohammédia et Haouch El Djamel avait quitté la chaussée avant de chuter d'un pont et de terminer sa course dans l'oued El Harrach.

Le bilan de cet accident avait été lourd : 18 personnes ont perdu la vie et 24 autres ont été blessées, dont deux grièvement. D'importants moyens de secours avaient été mobilisés, avec notamment 25 ambulances, 16 plongeurs et quatre embarcations semi-rigides pour les opérations de sauvetage et de recherche.

R.H.



FEUX DE FORÊT

1850 incendies recensés

Les unités de la Protection civile, appuyées par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP) et des agents de la Direction générale des forêts, sont parvenues à maîtriser 97% des incendies qui ont touché plusieurs wilayas du pays, en raison de la hausse sensible des températures...

Depuis le déclenchement de la vague d'incendies, du 8 juillet jusqu'à samedi à 13h00, 1.850 incendies ont été recensés, dont 1.838 ont été maîtrisés par les services de la Protection civile, soit un taux dépassant les 97%, a indiqué le chargé de l'information et de la communication à la Direction générale de la Protection civile, Karim Benfahsi. Il a estimé que ces résultats ont été rendus possibles grâce à «la mobilisation, par les services de l'Etat, de tous les moyens matériels et humains pour venir complètement à bout des incendies». Il s'agit, a-t-il expliqué, de la mise en œuvre de «plans et stratégies rigoureux, consistant à évacuer les populations vers des zones sûres, à protéger les biens et les équipements publics, à éteindre les feux et à préserver le cheptel, ainsi que le patrimoine forestier». Il a, par ailleurs, précisé que le dernier bilan de la journée, de 7h00 à 13h00, fait état de 31 départs de feu, dont 19 ont été maîtrisés par les services de la Protection civile, tandis que les opérations d'extinction se pour-



suivent pour 12 incendies dans les wilayas de Souk-Ahras, El Tarf, Bejaïa, Jijel, Saïda, Skikda et Constantine. «Le nombre d'incendies est, toutefois, en baisse constante par rapport aux jours précédents, où l'on enregistrait une moyenne de 70 à 80 feux par jour», a-t-il estimé. Il est à noter que le bilan des 24 dernières

heures (jusqu'à samedi 8h00) faisait état de l'extinction de 91 feux sur 103.

A cette occasion, Benfahsi a salué l'élan de solidarité des citoyens qui sont intervenus spontanément pour contribuer à l'extinction des incendies, ajoutant que cela a offert «une image remarquable de l'unité nationale

(ANP), réunissant citoyens, éléments de la Protection civile, membres de l'Armée nationale populaire, agents des services forestiers et agricoles, ainsi que des employés».

Par ailleurs, les détachements de l'ANP poursuivent leurs interventions sur le terrain, en apportant leur soutien aux services de

la Protection civile et aux directions des forêts, dans le but de contribuer à l'extinction des incendies ayant touché plusieurs wilayas du pays. En exécution des instructions du Haut Commandement de l'ANP, tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés, notamment par l'engagement d'un nombre important d'unités présent dans les zones sinistrées, ainsi que des moyens de Forces aériennes représentés par des avions Beriev Be 200, d'une capacité estimée à 12.000 litres d'eau, et des hélicoptères MI 26, d'une capacité pouvant atteindre 15.000 litres, lesquels ont effectué plusieurs sorties aériennes à différents moments selon les conditions, ainsi que plusieurs engins, dont des tracteurs, des camions d'incendie et des ambulances ont été mobilisés. Dans le même contexte, des détachements de l'ANP ont également participé à ces opérations, notamment les unités flottantes par le transport et l'évacuation des habitants des zones proches des régions touchées par les incendies, ainsi que par l'apport des premiers secours.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE SOUS PRESSION

Sonelgaz lance un appel à la sobriété énergétique

La canicule qui s'abat sur l'Algérie depuis plusieurs semaines ne met pas seulement les organismes à rude épreuve : elle exerce également une forte pression sur le réseau électrique national. Avec des températures qui dépassent régulièrement les 40 °C sur l'ensemble du territoire, Sonelgaz a choisi de s'adresser directement aux citoyens via sa page Facebook afin de les appeler à adopter une consommation énergétique responsable. Le message de l'opérateur est clair : sans un effort collectif, la stabilité de l'alimentation électrique ne peut être garantie.

Deux périodes de la journée concentrent l'essentiel des risques. Selon les techniciens de

Sonelgaz, les pics de consommation les plus importants surviennent entre 13 h 00 et 16 h 00 en journée, puis entre 20 h 00 et 22 h 00 en soirée. Durant ces créneaux, des millions de foyers mettent simultanément en marche leurs équipements les plus gourmands en énergie, provoquant une augmentation brutale de la demande que le réseau doit absorber.

La principale recommandation de Sonelgaz est simple à appliquer : les appareils énergivores, tels que les lave-linge, lave-vaisselle, chauffe-eau électriques, fours et fers à repasser, doivent être utilisés en dehors des périodes de forte consommation. L'opérateur conseille notamment

de recourir à la fonction « départ différé », disponible sur de nombreux appareils modernes, afin de programmer leur fonctionnement durant la nuit ou tôt le matin.

Cette recommandation rejoint les mesures déjà préconisées par le pôle de distribution d'Alger, qui avait également appelé les commerçants et les opérateurs économiques à réduire leur consommation pendant les heures de pointe, notamment en éteignant les enseignes lumineuses et en réglant les climatiseurs à 25 °C.

Ces gestes peuvent sembler simples, mais leur impact collectif sur le réseau est considérable. La logique est évidente : chaque foyer qui reporte l'utilisation d'un

appareil électrique contribue, à son niveau, à alléger la pression exercée sur une infrastructure qui alimente des millions d'abonnés. Multipliée par des centaines de milliers de ménages, cette discipline collective devient un véritable outil de régulation du réseau. C'est précisément le message que Sonelgaz souhaite faire passer : les infrastructures évoluent, mais la demande en électricité progresse encore plus rapidement, notamment lors des épisodes de forte chaleur. Au-delà du confort individuel, l'enjeu est d'assurer la continuité du service pour l'ensemble du pays.

Une saturation du réseau ne se limite pas à une simple coupure

chez un particulier : elle peut entraîner des délestages en cascade affectant des quartiers entiers, des hôpitaux, des commerces et d'autres infrastructures essentielles.

L'appel de Sonelgaz s'inscrit donc dans une démarche de responsabilité collective. En adoptant les bons réflexes, chaque abonné devient un acteur de la stabilité du réseau électrique. Face à des étés qui s'annoncent de plus en plus chauds et à une demande en électricité appelée à continuer de croître dans les prochaines années, ces habitudes ne relèvent plus seulement du bon sens : elles deviennent une nécessité durable.

PROGRAMME

« MOBILITÉ
DES JEUNES »

Echanges entre wilayas

Plusieurs wilayas côtières accueillent des délégations de jeunes venues du Sud et des Hauts-Plateaux dans le cadre du programme ministériel « Mobilité des jeunes » et du jumelage entre wilayas. Cette initiative vise à renforcer les échanges, la fraternité et le partage d'expériences entre les jeunes Algériens. La phase actuelle concerne des délégations issues des wilayas d'El Meniaa, Tlemcen, M'Sila et Béjaïa.

HADJ 2027

Appel aux prestataires

L'Office national du Hadj et de la Omra (ONHO) a lancé un appel à candidatures à destination des entreprises et établissements habilités à fournir des prestations au profit des pèlerins algé-

riens pour la saison du Hadj 2027.

Les soumissionnaires doivent être légalement agréés et autorisés à exercer leurs activités en Arabie saoudite, tout en respec-

tant les exigences du cahier des charges.

Les offres, comprenant le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière, devront être déposées auprès du

Consulat général d'Algérie à Djeddah du 29 au 31 juillet 2026, avant 14h30.

Les cahiers des charges sont disponibles sur le portail électronique de l'ONHO.

ORAN

Saisie de 5,5 kg de cocaïne

Les services de la Sûreté de la wilaya d'Oran ont démantelé un réseau criminel organisé transfrontalier spécialisé dans le trafic de drogues dures, avec l'ar-

restation de quatre individus et la saisie de 5,5 kg de cocaïne.

L'opération, menée par le Service régional de lutte contre la criminalité organisée de l'Ouest,

a permis également la récupération de 4,4 millions de dinars ainsi que de six véhicules et deux motocyclettes utilisés, selon les enquêteurs, dans les activités du

réseau.

Les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal d'Arzew.

TRUMP FACE AU MUR DES MISSILES

L'offensive contre Téhéran suspendue

Les États-Unis craignent qu'une intensification des frappes n'affaiblisse leur dispositif militaire au Moyen-Orient et n'élargisse le conflit régional.

Le président américain Donald Trump a suspendu, pour le moment, son projet d'intensifier les opérations militaires contre l'Iran, en raison des inquiétudes suscitées par l'épuisement des stocks de missiles de défense aérienne des États-Unis, a rapporté samedi le New York Times. La décision aurait été prise à l'issue d'une réunion tenue vendredi avec les principaux responsables de l'administration américaine et des membres du cabinet présidentiel. Selon le quotidien, les responsables militaires ont alerté sur le risque qu'une nouvelle campagne de grande envergure réduise dangereusement les réserves de missiles intercepteurs Patriot ainsi que d'autres munitions essentielles à la protection des forces américaines déployées en Jordanie, au Koweït, à Bahreïn et aux Émirats arabes unis.

LE RISQUE D'UN ÉLARGISSEMENT DU CONFLIT

L'administration américaine redoute également qu'une escalade militaire ne provoque des représailles iraniennes plus importantes, fragilise les relations avec les partenaires du Golfe et accentue les répercussions internationales, notamment sur les marchés de l'énergie, les chaînes d'approvisionnement et les flux migratoires.

Le chef d'état-major interarmées, le général Dan Caine, aurait indiqué qu'une opération militaire de grande ampleur restait réalisable, mais qu'elle affaiblirait considérablement les capacités de défense aérienne du Commandement central américain (CENTCOM), chargé des opérations militaires des États-Unis au Moyen-Orient.

Ces préoccupations se sont renforcées



après la mort de trois soldats américains en Jordanie, lorsqu'un missile balistique iranien est parvenu à franchir les systèmes de défense américains lors d'une attaque combinant missiles et drones. Cet épisode a ravivé les interrogations au sein du Pentagone sur la capacité des forces américaines à faire face à une multiplication des frappes simultanées dans la région.

PLUS DE 1 200 MISSILES PATRIOT DÉJÀ UTILISÉS

D'après le New York Times, qui cite des estimations internes du Pentagone ainsi que des responsables du Congrès, les forces

américaines ont déjà utilisé plus de 1 200 missiles intercepteurs Patriot depuis le début du conflit, ramenant les stocks à un niveau jugé préoccupant.

Cette consommation élevée de munitions pousse désormais les responsables militaires à réévaluer les priorités opérationnelles afin de préserver les capacités de défense des bases américaines et des forces alliées. Plusieurs responsables estiment que le réapprovisionnement des arsenaux nécessitera du temps, alors que la production de ces systèmes de défense reste limitée face à la demande croissante.

Avant cette réévaluation, Donald Trump

envisageait une campagne de frappes en plusieurs phases visant les radars côtiers iraniens, les lanceurs de missiles antinavires, les vedettes d'attaque ainsi que d'autres installations accusées d'être impliquées dans les attaques contre des navires commerciaux dans le détroit d'Ormuz. Parmi les cibles étudiées figuraient également des infrastructures énergétiques, des ponts ferroviaires utilisés pour le transport de matériel militaire et plusieurs sites nucléaires iraniens, dans le but de réduire les capacités logistiques et stratégiques de Téhéran.

LA DIPLOMATIE PRIVILÉGIÉE

Malgré le renforcement récent du dispositif militaire américain au Moyen-Orient, avec le déploiement de troupes, d'armes et d'équipements supplémentaires, plusieurs responsables de l'administration s'interrogent sur l'efficacité d'une campagne de bombardements plus vaste. Selon eux, une telle offensive pourrait renforcer la cohésion interne en Iran, compliquer davantage toute perspective de règlement politique et provoquer une réaction plus large des groupes alliés de Téhéran dans plusieurs pays de la région. Le New York Times indique enfin que les principaux conseillers du président américain privilégient désormais une stratégie fondée sur la poursuite des discussions diplomatiques, le maintien du blocus naval et le renforcement de la pression économique exercée sur l'Iran sur le long terme. Cette approche vise à contenir les capacités militaires iraniennes tout en évitant une confrontation régionale dont les conséquences pourraient s'étendre bien au-delà du Moyen-Orient.

R.I/agences

ACCORD DE DÉSENGAGEMENT SIONISTE AVEC LA SYRIE Guterres appelle à cesser les violations

Le secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, a dénoncé hier les violations par l'entité sioniste de l'accord de désengagement signé en 1974 avec la Syrie, les qualifiant d'« inacceptables » et appelant à leur cessation immédiate.

« La souveraineté, l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie doivent être pleinement respectées », a déclaré le chef de l'ONU dans un message publié sur le réseau social X, insistant sur la nécessité de préserver les principes du droit internatio-

nal.

Antonio Guterres a également réaffirmé que les violations de l'accord de désengagement des forces de 1974 « doivent cesser », alors que les tensions restent vives dans le sud syrien.

Ces déclarations interviennent lors de la visite officielle d'Antonio Guterres à Damas, la première d'un secrétaire général des Nations unies en Syrie depuis celle effectuée par Ban Ki-moon en 2009.

Cette visite intervient dans une période de transition poli-

tique majeure pour la Syrie, après la chute du régime de Bachar al-Assad en décembre 2024. Le déplacement du responsable onusien vise notamment à évaluer la situation sur le terrain et à réaffirmer le rôle des Nations unies dans l'accompagnement de la phase de transition.

Au cours de son programme, Antonio Guterres doit se rendre auprès de la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD/UNDOF), déployée dans la zone tampon du Golan occupé

depuis l'adoption de la résolution 350 du Conseil de sécurité en 1974.

La visite du secrétaire général de l'ONU intervient dans un contexte marqué par une montée des tensions dans le sud de la Syrie. Après la chute du régime Assad, le Premier ministre sioniste Benjamin Netanyahu avait déclaré que l'accord de désengagement de 1974 était devenu caduc.

À la suite de cette annonce, les forces sionistes se sont déployées dans la zone tampon située en ter-

ritoire syrien, une initiative qui a provoqué de nouvelles réactions de la part des Nations unies.

L'ONU a depuis multiplié les appels demandant à l'entité sioniste de respecter les dispositions de l'accord conclu entre la Syrie et l'entité sioniste, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale syriennes.

La FNUOD, créée en 1974, continue d'assurer une mission de surveillance du cessez-le-feu dans la région du Golan, où les tensions restent élevées depuis plusieurs décennies.

SUD DU LIBAN

L'armée accuse l'entité sioniste d'entraver son déploiement

L'armée libanaise a dénoncé hier la poursuite des « agressions et violations » sionistes dans le sud du Liban, estimant que ces actions entravent l'achèvement de son déploiement prévu dans le cadre de l'accord-cadre conclu entre les deux pays sous médiation américaine.

Dans un communiqué cité par l'Agence France-Presse (AFP), l'armée libanaise a affirmé que « les forces d'occupation sionistes poursuivent leurs agressions et leurs violations des ententes en vigueur et des lois internationales ».

Selon le communiqué, ces violations se manifestent notamment par « la destruc-

tion systématique de maisons et leur démolition, ainsi que par des bombardements et des opérations de ratissage à l'aide d'armes automatiques dans plusieurs zones du Sud ».

LE DÉPLOIEMENT DE L'ARMÉE LIBANAISE PERTURBÉ

L'armée libanaise a indiqué que la poursuite de ces actions « empêche l'achèvement de son déploiement conformément aux arrangements en vigueur ».

Cette déclaration intervient alors que les forces libanaises ont entamé une nouvelle phase de leur présence dans plusieurs

secteurs du sud du pays, une région longtemps marquée par les tensions et les affrontements entre l'entité sioniste et le Hezbollah. Mardi, l'armée libanaise a commencé son déploiement dans la localité de Zawtar al-Gharbiya, l'une des « zones pilotes » prévues dans le cadre de l'accord-cadre signé le mois dernier entre le Liban et l'entité sioniste.

UN ACCORD SOUS MÉDIATION AMÉRICAINE

Cet accord-cadre vise à organiser les modalités de la présence militaire dans le sud du Liban et à renforcer le rôle de l'ar-

mée libanaise dans cette région stratégique. Beyrouth affirme que le déploiement de ses forces constitue une étape essentielle pour rétablir l'autorité de l'État dans les zones frontalières et garantir la stabilité du sud du pays. De son côté, la poursuite des opérations sionistes dénoncées par l'armée libanaise alimente les tensions et complique la mise en œuvre des arrangements convenus entre les deux parties.

Les autorités libanaises appellent régulièrement au respect de la souveraineté nationale et des accords internationaux, tandis que la situation sécuritaire reste fragile le long de la frontière sud.

APRÈS LE REFUS D'ANCELOTTI, GUARDIOLA, DESCHAMPS Le banc maudit de la Squadra Azzura

Pour trouver le futur sélectionneur de l'Italie, Paolo Maldini a d'abord accumulé les refus. Et pas des moindres : la Squadra Azzurra est devenue un poste dont les grands entraîneurs semblent désormais se détourner.

Ce ne sera donc ni Guardiola, ni Ancelotti, ni Motta. Après plusieurs semaines de démarches et une série de refus, l'Italie aurait finalement trouvé un accord avec Andrea Pirlo pour occuper son banc, selon plusieurs médias transalpins. L'ancien milieu de terrain de l'AC Milan est aujourd'hui libre de tout contrat après des passages contrastés à la Juventus, en Turquie puis à la Sampdoria. Il devrait s'engager pour quatre ans, soit jusqu'au prochain Mondial en 2030.

Un choix qui ressemble à une solution par défaut et qui illustre une réalité préoccupante : peu de grands techniciens semblent aujourd'hui vouloir relever le défi de la Nazionale. La liste des refus est impressionnante. Selon le Corriere dello



Sport, Paolo Maldini, nouveau directeur technique, accompagné de son bras droit Leonardo, aurait d'abord essuyé le refus de Thiago Motta, sans club depuis son licenciement de la Juventus en mars 2025. Ce refus s'ajoute à deux autres noms prestigieux : Carlo Ancelotti, qui souhaiterait honorer son contrat avec le

Brésil jusqu'en 2030, et surtout Pep Guardiola. Le technicien catalan, priorité absolue de Maldini, aurait longuement étudié le projet et rencontré le duo italien à Barcelone avant de décliner la proposition vendredi matin. Selon la Gazzetta dello Sport, il aurait estimé que le poste ne correspondait pas à la phase

actuelle de sa carrière. D'autres pistes ont également circulé, notamment un retour de Roberto Mancini ou encore celle menant à Didier Deschamps, dont le nom figurait, selon Le Parisien, parmi les options étudiées par Maldini et Leonardo après son départ des Bleus.

Ces refus en cascade ne sont pas anodins. Le poste de sélectionneur italien est devenu un véritable cadeau empoisonné, alors que la Squadra Azzurra traverse l'une des périodes les plus difficiles de son histoire. Quadruple championne du monde, la Nazionale a déjà manqué deux Coupes du monde consécutives et reste marquée par une crise profonde. Gennaro Gattuso, démissionnaire début avril après l'élimination en barrages, n'aura été que le dernier d'une longue liste de techniciens confrontés aux difficultés de la sélection, après Luciano Spalletti et Roberto Mancini.

Avant lui, la Fédération italienne avait également essuyé les refus de Claudio Ranieri et Stefano Pioli. L'Italie se tourne donc vers Andrea Pirlo après une série de refus prestigieux. Guardiola, Ancelotti et Thiago Motta auraient tous décliné les avances de Paolo Maldini, un épisode qui symbolise l'ampleur de la crise traversée par la Nazionale.

LE DOSSIER RODRI S'EMBALLÉ Le PSG veut double le Real Madrid

Le Paris Saint-Germain aurait pris des renseignements afin de tenter un énorme coup avec Rodri, déjà annoncé du côté du Real Madrid.

Tout semblait écrit d'avance. Avec seulement un an de contrat restant à Manchester City, Rodri paraissait promis à un retour en Espagne. Depuis plusieurs jours, le Real Madrid semblait confortablement mener la danse, fort d'un accord contractuel déjà trouvé avec l'international espagnol. La Maison Blanche pensait avoir bouclé le dossier. C'était sans compter sur un retournement de situation spectaculaire. À l'origine, la feuille de route du Paris Saint-Germain ne prévoyait pas l'arrivée d'un nouveau milieu de terrain cet été, comme le révélait RMC Sport. Les priorités du club parisien concernaient d'autres secteurs. Mais la situation contractuelle avantageuse du



champion du monde espagnol a totalement rebattu les cartes.

Une opportunité de cette envergure sur le marché des transferts a poussé les dirigeants de la capitale à revoir leurs plans.

Les doubles champions d'Europe ont donc décidé de s'immiscer dans les discussions. La direction parisienne aurait directement contacté Manchester City afin de prendre la température et de connaître les conditions financières d'un éventuel transfert. Les dirigeants parisiens réfléchissent désormais très sérieusement à passer à l'action. Une manœuvre ambitieuse qui pourrait prendre de vitesse le Real Madrid et bouleverser l'un des grands feuilletons du mercato estival. Le PSG s'invite donc dans le dossier Rodri et pourrait concurrencer le Real Madrid sur le marché des transferts. Alors qu'un accord semblait proche entre le milieu espagnol et le club madrilène, Paris a pris contact avec Manchester City pour étudier la faisabilité d'un transfert. Un rebondissement qui relance totalement l'avenir du champion du monde.

●DE JONG BLESSÉ LE BARÇA RETIENT SON SOUFFLE



De Jong, l'énorme crainte médicale ! Le FC Barcelone serait préoccupé par l'état du genou droit de Frenkie de Jong après une rupture du ligament latéral interne. Le milieu néerlandais a choisi un traitement conservateur plutôt qu'une opération, une décision qui inquiète le club, car un échec de cette méthode pourrait conduire à une intervention chirurgicale et à une absence de plusieurs mois.

La situation rappelle aux dirigeants barcelonais le cas d'Ansu Fati, dont la carrière a été fortement perturbée par des problèmes physiques et des choix médicaux controversés. Même si les blessures sont différentes, le Barça craint de revivre un scénario similaire avec l'un de ses cadres. Pour Hansi Flick, l'enjeu est important : De Jong est considéré comme un élément clé du milieu de terrain et son indisponibilité prolongée pourrait compliquer les ambitions sportives du club.

À noter toutefois : le texte présente surtout les craintes rapportées par la presse et les comparaisons avec Ansu Fati ; cela ne signifie pas nécessairement que l'évolution de la blessure de De Jong suivra le même chemin. L'évolution dépendra de la réponse du genou au traitement choisi et du suivi médical.

●PREMIER LEAGUE VINÍCIUS JÚNIOR VERS ARSENAL ?

Le Real Madrid aurait ouvert la porte à un éventuel départ de Vinícius Júnior cet été, dans l'hypothèse où Arsenal déciderait de concrétiser son intérêt par une offre financière conséquente. Cette situation intervient alors que les discussions concernant la prolongation de contrat de l'attaquant brésilien sont actuellement bloquées.

Selon le quotidien britannique Daily Mail, les négociations n'auraient enregistré aucune avancée significative au cours des douze derniers mois. Le principal point de désaccord concernerait les exigences salariales du joueur, qui souhaiterait bénéficier d'un traitement proche de celui de Kylian Mbappé, considéré comme le joueur le mieux rémunéré de l'effectif madrilène, ainsi qu'une importante prime de fidélité.

Le Real Madrid, conscient de la valeur sportive et financière de son joueur, ne souhaiterait toutefois pas prendre le risque de le voir partir



librement à l'été 2027. Le club espagnol serait donc confronté à un choix stratégique : répondre aux demandes de Vinícius Júnior ou envisager un transfert dès cet été afin de maximiser sa valeur sur le marché. D'un point de vue sportif, le départ du Brésilien pourrait également permettre de résoudre

certaines difficultés tactiques rencontrées ces dernières saisons. La coexistence entre Vinícius Júnior et Kylian Mbappé dans le secteur offensif aurait parfois posé des problèmes d'équilibre, les deux joueurs ayant tendance à occuper des zones similaires sur le terrain et à contribuer moins aux tâches défensives.

Par ailleurs, des tensions auraient émergé entre Vinícius Júnior et José Mourinho à la suite du barrage de Ligue des champions face à Benfica. Le joueur brésilien avait dénoncé des propos racistes qu'il aurait subis de la part de Gianluca Prestianni, tandis que l'entraîneur portugais avait indiqué ne pas pouvoir confirmer l'une ou l'autre version des faits. Ses critiques concernant la célébration de but du Brésilien auraient également été mal accueillies par l'entourage du joueur.

Dans ce contexte, l'avenir de Vinícius Júnior demeure incertain. Le Real Madrid pourrait accepter une prolongation répondant aux exigences financières de l'attaquant, estimées à environ 30 millions d'euros annuels accompagnés d'une prime de fidélité, ou étudier une vente si Arsenal venait à formuler une proposition à la hauteur des attentes du club espagnol.

MERCATO DES FENNECS

Benfica relance Amoura, Bennacer vers El-Gharafa

Le mercato estival pourrait marquer un tournant pour deux figures de la sélection algérienne

Le mercato estival s'annonce animé pour les internationaux algériens, avec deux trajectoires qui prennent des directions opposées. Mohamed El Amine Amoura pourrait retrouver un grand club européen après une saison compliquée en Allemagne, tandis qu'Ismaël Bennacer semble se diriger vers une nouvelle étape de sa carrière au Qatar.

BENFICA REVIENT À LA CHARGE POUR AMOURA

Relégué en Bundesliga 2 avec Wolfsburg au terme d'un exercice 2025-2026 décevant, Mohamed Amoura devrait quitter le club allemand cet été, malgré un contrat qui court jusqu'en 2029.

D'après le quotidien portugais A Bola, Benfica a réactivé la piste menant à l'attaquant algérien. Le club lisboète avait déjà tenté de s'attacher ses services l'été dernier avec une offre estimée à 25 millions d'euros, finalement repoussée par Wolfsburg. La situation a depuis évolué : confronté aux conséquences financières de sa relégation, le club allemand est désormais davantage disposé à vendre pour réduire sa masse salariale.

Les dirigeants benfquistes espèrent ainsi boucler l'opération pour un montant situé entre 15 et 18 millions d'euros, une somme nettement inférieure aux exigences



affichées il y a un an. Sur le plan sportif, Amoura sort toutefois d'une saison plus difficile. En 33 apparitions, l'international algérien a inscrit 8 buts et délivré 4 passes décisives, loin de ses standards précédents. Sa valeur marchande a également reculé, passant de 32 à 20 millions d'euros selon Transfermarkt. Plusieurs facteurs expliquent cette baisse de régime : des blessures, une confiance fragilisée et une période

de d'éloignement du groupe. Sa participation à la Coupe du monde avec l'Algérie a également été perturbée par une blessure, qui ne lui a permis de disputer qu'une seule rencontre, en entrant en jeu face à l'Argentine.

Malgré cette saison en demi-teinte, Benfica reste convaincu du potentiel de l'ancien attaquant de l'Union Saint-Gilloise et voit en lui un joueur capable de retrouver son

meilleur niveau au sein d'un projet ambitieux.

BENNACER VERS UNE NOUVELLE AVENTURE AU QATAR

La situation est différente pour Ismaël Bennacer, qui s'apprête à quitter le football européen. Selon le journaliste Fabrizio Romano, un accord verbal aurait été trouvé pour son transfert à Al-Gharafa. Avant de rejoindre le club qatari, le milieu de terrain algérien devrait résilier son contrat avec l'AC Milan, qui devait initialement courir jusqu'en juin 2027, afin de s'engager librement. À 28 ans, Bennacer n'entre plus dans les plans du nouvel entraîneur milanais Ruben Amorim. Depuis sa grave blessure au genou en 2023, l'ancien joueur d'Empoli peine à retrouver le niveau qui avait fait de lui l'un des cadres du milieu rossonero. Ses passages en prêt à l'Olympique de Marseille puis au Dinamo Zagreb n'ont pas suffi à relancer sa carrière au plus haut niveau. Après plusieurs saisons marquées par des blessures à répétition, le champion d'Italie 2022 s'apprête donc à écrire un nouveau chapitre au Qatar, loin des grandes scènes européennes. Deux destins différents se dessinent ainsi pour les internationaux algériens : Amoura cherche à relancer sa carrière en Europe, tandis que Bennacer se tourne vers un nouveau défi après plusieurs années difficiles.

USM ALGER

Aït Ouamar nouveau manager général

L'USM Alger (Ligue 1 Mobilis de football), a annoncé avant-hier sur ses réseaux sociaux, la nomination de son ancien joueur, Hamza Aït Ouamar, au poste de manager général. Aït Ouamar (39 ans) retrouve ainsi une fonction qu'il avait déjà occupée au sein du club la saison dernière, avant de quitter son poste au cours de l'intersaison. Sa nomination intervient deux jours seulement après la décision du Conseil d'administration de mettre fin aux fonctions de son directeur sportif Saïd Allik. « Cette nomination traduit la confiance de la direction dans les compétences et l'expérience dont il dispose, ainsi que dans sa connaissance approfondie des spécificités et des valeurs du club, des atouts qui contribueront à renforcer le travail administratif et à soutenir le projet sportif de l'USMA », souligne l'USMA dans un communiqué. Hamza Aït Ouamar a notamment porté les couleurs de l'USM Alger, du CR Belouizdad et de l'ES Sétif au cours de sa carrière de joueur, avant de raccrocher les crampons en 2020.

JS KABYLIE

Les Canaris tiennent le successeur de Belaïd

La JS Kabylie prépare déjà ses arrières. Alors que le départ de Zineddine Belaïd vers l'Arabie saoudite se profile sans être encore officialisé, les Canaris ont décidé d'anticiper en renforçant leur défense avec l'arrivée du défenseur central mauritanien Nouh Mohamed El Abd.

À 25 ans, l'international mauritanien (30 sélections) débarque à Tizi Ouzou avec l'ambition de s'imposer et d'apporter sa solidité à l'arrière-garde kabyle. Du haut de ses 1,85 m, le défenseur droitier arrive en provenance de l'AS FAR Rabat, où il avait posé ses valises à l'été 2025.

Révéle au Tevragh Zeina puis confirmé sous les couleurs du FC Nouadhibou, El Abd possède une expérience continentale intéressante. Avec le club mauritanien, il a participé à cinq éditions consécutives de la Ligue des champions de la CAF, ce qui lui a permis de se frotter régulièrement au haut niveau africain.

Son aventure au Maroc n'a cependant pas été aussi aboutie qu'espéré. Sous le maillot de l'AS FAR, le Mauritanien a disputé 15 matchs toutes compétitions confondues durant la saison 2025-2026, dont seulement sept en championnat. La concurrence féroce en défense, notamment avec les internatio-



naux marocains Younès Abdelhamid et Marouane Loudani, l'a contraint à un rôle moins important.

Un détail qui n'est pas passé inaperçu : El Abd avait été aligné lors des deux confrontations de Ligue des champions de la CAF face à... la JS Kabylie. Les dirigeants kabyles ont donc eu l'occasion de l'observer directement avant de

miser sur lui.

À Tizi Ouzou, le nouveau défenseur des Canaris devra rapidement trouver ses repères et se faire une place dans une ligne défensive déjà bien garnie, avec notamment Toufik Cherifi et Reda Benchaa. Son association avec l'expérimenté Mohamed Madani pourrait offrir une charnière complémentaire, entre

jeunesse, puissance et expérience.

Dans son communiqué, la JSK a affiché sa satisfaction après cette signature :

« Ce recrutement s'inscrit dans la continuité du travail entrepris par le club en vue de la nouvelle saison. Par son profil et son vécu du haut niveau, Nouh Mohamed El Abd vient renforcer un effectif appelé à répondre aux ambitions de la JS Kabylie. »

Avec cette arrivée, Nouh Mohamed El Abd devient la sixième recrue estivale des Canaris après Toufik Cherifi, Bendouma, Massala Merbah, Badis Bouamama et Soukhou. Dans le sens des départs, plusieurs joueurs ont quitté le club durant ce mercato, parmi lesquels le gardien Hadid, les défenseurs Mokeddem et Bellaouel, les latéraux Mouali, Maâmeri et Nechat, les milieux Sarr et Ryad Boudebouz, ainsi que les attaquants Teixeira et Nezla.

En recrutant le défenseur mauritanien, la JS Kabylie veut sécuriser son secteur défensif et préparer sereinement l'éventuel départ de Zineddine Belaïd. Les supporters attendent désormais de voir si Nouh Mohamed El Abd saura devenir le nouveau patron de la défense kabyle.

ACADÉMIE DE FOOTBALL

Le Villarreal CF s'implante en Algérie

Le Villarreal CF va inaugurer sa première académie officielle en Algérie avec deux centres de formation prévus à Alger et Oran. Les premières détectations débiteront le 15 août 2026, avant le lance-

ment officiel de la structure le 1er septembre. Dirigée par Mohamed Salmi, l'académie aura pour objectif de former de jeunes footballeurs algériens selon la méthodologie du club espagnol. Les entraîne-

ments se dérouleront notamment à l'Université d'Alger 3 Dely Brahim, à Dar El Beida et au Village Méditerranéen d'Oran.

Avec des entraîneurs formés aux standards du Villarreal CF et

des opportunités de compétitions internationales, ce projet marque une nouvelle étape dans l'expansion du club en Algérie et dans le développement des jeunes talents locaux.

Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

Horizontalement
1- Elle met l'argent dedans. 2- Troublés.
3- Habitude bizarre, souvent agaçante - Quantité d'objets mis les uns sur les autres. 4- Partie dure qui recouvre le bout des doigts - 5- On le respire - Nom gaélique de l'Irlande. 6- Formée de graisse - N. Stambouli 7- Jeune fille - Liquide qui circule dans les plantes. 8- Frère du père ou de la mère - Partie tendre du pain. 9- Nom gaélique de l'Irlande - Devant les sciences ou les lettres.

Verticalement
1- Petit rongeur de la taille d'une souris, qui vit dans les champs. 2- Recueil de bons mots - Téhéran en est la capitale. 3- Manque de connaissances. 4- Application - Rendu sale. 5- On s'assoit dessus - Terminaison de verbes. 6- En bourgogne - Parcourues des yeux. 7- Intenter un procès - Etat-major. 8- Roue creusée en forme de gorge - Désir soudain d'avoir, de faire quelque chose. 9- Crochet en S - Ville de France.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Tronslucide Transluçide Translucide Tronslucide	Mattelasser Matelacer Matelasser Mâtelasser
Saponifier Saponnifier Saponiffier Sapaunifier	Sarcophage Sarcôphage Sarcofage Sarccophage

Les mots fléchés

DISPENSE	MOBILIER	PETITE	ACCOMPLIS	PETIT PARASITE	FÉCOND BOURRA D'EXPLO-SIFS	ENNUYEUSE
ÉTONNANT	MATADOR	BANNIÈRE	ÉGARER BLOC DE PIERRE	FIT BRILLER LES POMPES VÉRIFIA	DÉCHIF-FRÉE OÜÏES	
BAUGE						
CONSIGNA						
RAPETAS-SÉE STUPEFAIT		DÉLUGES SE MOQUE				
SEUL SAUPOUD-RER		FAÇONNÉES EXISTANT	PREMIÈRE FEMME CAPITALE : MONTEVIDEO			
CITÉ DE CARNAVAL	CHANCE-LANTE IDÉE FIXE	ÉPOPÉE FAMILIALE ABRI DE CAMPEUR		BOLET VITICUL-TEUR		
REÇU DESSUS DE PANIER			POISON DE SERPENT DÉTECTIVE BELGE			
ENZYME D'UN SEUL TON		IRLANDE NATIONS UNIES		APRÈS TOI ON LE CHANTE EN COUPLE		
PARLA AVEC VÉHÉMENCE CONVIVE			AUDACE			
			ATTACHÉE			

BIFFE-TOUT

EN 8 LETTRES : Compositeur de musique autrichien

ACTINIUM ADRAR ANGÉLIQUE ANGORA ARGOT AURORALE BONZE CASQUE CIPPE CITADELLE COLOMBIE COPRAH CROCHET DJERBA EGÉRIE EPHEDRA ESTRAGON ETALONS FELLAGHA FEUTRAGE FRANGIN	GAMMA GOBELET GORGONE GOYAVE HALO HAMAMÉLIS HAUT JURISTE JUSTICIER KRAFT LARYNGITE LÉZARD LIONCEAU MAGAZINE MANIOC NOVEMBRE OASIS ORIENT PAGODE PARRAIN PHOTON	PLAY-BACK PYTHON RADIUS RAMSÈS RAPHIA RAQUETTE RÉSINE SAHEL SAMOVAR TCHADOR TONUS TUMEUR VACCIN VACHETTE VIKING VILENIE VOYOU XYLOL ZIRCONE
--	--	---

A	U	R	O	R	A	L	E	C	A	S	Q	U	E	G	N	I	K	I	V
N	A	S	S	D	G	S	E	E	A	L	C	L	S	R	A	K	H	J	I
G	U	N	R	N	E	O	S	V	O	R	E	C	O	U	C	M	U	B	L
O	E	A	G	S	O	T	R	L	A	Z	G	D	R	A	I	S	M	U	E
R	R	R	M	E	R	L	Y	G	A	Y	A	O	B	O	T	D	A	A	N
A	N	A	B	A	L	X	A	R	O	H	O	Y	T	I	C	E	A	R	I
D	R	I	G	M	C	I	D	T	C	N	A	G	C	T	C	H	A	R	E
J	P	O	G	I	E	P	Q	T	E	L	E	I	H	N	F	V	E	C	E
E	N	H	P	N	A	V	N	U	P	E	E	E	O	A	O	A	O	T	N
R	S	P	O	G	A	I	O	R	E	R	F	I	P	M	R	I	R	S	I
B	E	I	O	T	A	R	A	N	L	C	L	E	A	H	N	P	U	K	S
A	A	D	L	R	O	Q	F	A	R	E	I	S	L	A	E	N	O	F	E
E	E	C	R	E	U	N	R	G	N	J	Z	T	M	L	O	D	E	C	R
I	O	A	T	E	M	Y	N	I	O	I	U	E	A	T	A	U	R	A	N
B	P	R	T	I	N	A	Z	I	R	B	I	R	V	D	T	G	I	A	O
M	O	T	I	G	N	A	M	C	C	R	E	O	I	R	E	H	H	A	H
O	E	N	I	E	G	I	O	A	E	C	Y	L	A	S	P	L	S	A	T
L	L	T	Z	A	N	N	U	G	H	O	A	G	E	A	T	I	L	U	Y
O	E	A	M	E	E	T	E	M	U	T	E	V	R	T	S	E	A	E	P
C	L	E	H	A	S	T	U	M	E	U	R	E	T	T	E	H	C	A	V

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT

1- GUERIR - PENAUD - SCERLAT - ETE - SEUL - VU - CAR - MEDIAS - CIAO - AVE - REDACTEUR - AUMONE - VINT - FUSAIN - OC - RE - TESTEES - FISC - NIET - UNE - OPTER - GRUE - GNOL - GIROFLE - BOSSELE - ES - BASSET - ISSU - LESE - ASPIRES - RODA - PLEIN - RA - RELAI - ROTIR - OSEES - AMENEES.

VERTICALEMENT

1- RUSE - VAURIEN - ALORS - ECUMEUSES - OBSEDEE - GRELE - MA - COLOSSALE - IL - DROIT - PESEE - AS - PREVIENNENT - ST - PI - RUADE - SIEGE - ALEA - OPA - SA - STERILISE - ETC - CV - ET - RESPIRE - RN - ACTIVE - GO - SINON - AERIEN - SURFEUR - TE - ZUT - AUTO - NULS - ERIE - DECOR - CREEE - TSARS.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT

1- INTIMIDER. 2- NARRATIVE. 3- TU - ARO - MES. 4- EST - TUE. 5- NEIGE - SIL. 6- TENIAS - SU. 7- IUT - UELE. 8- OSEE - NOUS. 9- NERVOSITE.

VERTICALEMENT

1- INTENTION. 2- NAUSEEUSE. 3- TR - TINTER. 4- IRA - GI - EV. 5- MARTEAU. 6- ITOU - SENS. 7- DIMES - LOI. 8- EVE - ISENT. 9- RESOLU - SE.

4x4

Phréatique - Visionneuse
Lacération - Tournebroche

BIFFE-TOUT : BLONDES

Maladie d'Alzheimer



UNE PISTE PROMETTEUSE AVEC DEUX ANTICANCÉREUX

Une équipe de chercheurs de l'Université de Californie à San Francisco (UCSF), en collaboration avec les Gladstone Institutes, a obtenu des résultats encourageants dans la lutte contre la maladie d'Alzheimer grâce à une association de deux médicaments déjà utilisés en cancérologie. Le létrozole et l'irinotécan, respectivement prescrits contre certains cancers du sein, du côlon et du poumon, ont permis de réduire des lésions cérébrales et d'améliorer les performances de mémoire chez des souris atteintes de la maladie.

Les travaux, publiés le 21 juillet 2025 dans la revue Cell, ont été menés sur un modèle murin reproduisant les principales caractéristiques d'Alzheimer, notamment les dépôts de bêta-amyloïde et les amas de protéine tau.

DES EFFETS POSITIFS SUR LES LÉSIONS CÉRÉBRALES

Administrés tous les deux jours pendant plusieurs mois, les deux traitements ont montré des effets supérieurs à ceux observés avec chaque molécule utilisée séparément. Les chercheurs ont constaté une diminution importante des agrégats de protéine tau, une réduction des marqueurs de neuroinflammation ainsi qu'une amélioration des capacités d'apprentissage et de mémoire spatiale des animaux. Ces résultats suggèrent que la combinaison agit simultanément sur plusieurs mécanismes impliqués dans la progression de la maladie.

UNE STRATÉGIE QUI CIBLE PLUSIEURS ACTEURS DE LA MALADIE

Selon Marina Sirota, biologiste computationnelle à l'UCSF, la maladie d'Alzheimer résulte d'altérations complexes affectant

de nombreux processus biologiques, ce qui rend sa prise en charge particulièrement difficile. Les outils d'intelligence artificielle et d'analyse génétique ont permis d'identifier des médicaments capables d'inverser certaines anomalies observées dans les cellules cérébrales. Les chercheurs expliquent que le létrozole agit principalement sur les neurones, tandis que l'irinotécan cible davantage les cellules gliales, essentielles au fonctionnement et à la protection du cerveau. Cette approche multi-cible pourrait offrir une réponse plus efficace face à une maladie impliquant de nombreux mécanismes biologiques.

UN REPOSITIONNEMENT DE MÉDICAMENTS DÉJÀ DISPONIBLES

Pour identifier cette association thérapeutique, les scientifiques ont analysé l'expression de milliers de gènes issus de cerveaux de patients atteints d'Alzheimer grâce aux technologies de séquençage cellulaire. Ils ont ensuite utilisé la plateforme « Connectivity Map » afin de sélectionner des médicaments déjà approuvés susceptibles de corriger ces anomalies moléculaires. Après un processus de sélection portant sur près de 1 300 molécules, le duo létro-

zole-irinotécan est apparu comme l'une des combinaisons les plus prometteuses. L'équipe a également étudié des dossiers médicaux de patients traités pour un cancer. Les analyses montrent que les personnes ayant reçu l'un ou l'autre de ces médicaments présentaient un risque plus faible de développer ultérieurement une maladie d'Alzheimer. Les auteurs soulignent toutefois que ces observations restent purement statistiques et ne permettent pas d'établir un lien de causalité.

DE NOMBREUSES ÉTAPES AVANT UNE APPLICATION CLINIQUE

Malgré ces résultats encourageants, les chercheurs insistent sur la prudence. Les deux médicaments sont des traitements anticancéreux puissants, susceptibles d'entraîner des effets indésirables importants, ce qui limite leur utilisation chez des patients âgés atteints de maladies neurodégénératives. Des études complémentaires devront déterminer si des doses plus faibles, des formulations différentes ou de nouvelles modalités d'administration peuvent offrir un bénéfice sans exposer les patients à une toxicité excessive. Les scientifiques rappellent enfin que ces traitements ne doivent en aucun cas être utilisés contre la maladie d'Alzheimer en dehors d'essais cliniques ou sans avis médical. Face à une maladie qui touche aujourd'hui plus de 55 millions de personnes dans le monde, le repositionnement de médicaments déjà autorisés constitue néanmoins une piste de recherche particulièrement suivie par la communauté scientifique.

Top Santé

Le repositionnement du létrozole et de l'irinotécan offre une piste prometteuse contre la maladie d'Alzheimer, mais leur efficacité et leur sécurité doivent encore être démontrées chez l'être humain.

DOULEURS AU TALON

Des gestes simples pour soulager une talalgie plantaire

Les douleurs au talon, appelées talalgies plantaires, figurent parmi les affections du pied les plus courantes. Elles surviennent à tout âge et se manifestent généralement lors de la marche ou de la pratique d'une activité physique. La douleur peut être localisée sous le talon, à l'arrière du pied ou s'étendre à l'ensemble de la voûte plantaire. Si elles sont le plus souvent d'origine mécanique et sans gravité, ces douleurs peuvent devenir particulièrement invalidantes et nécessitent, lorsqu'elles persistent, un avis médical afin d'en identifier la cause. Les principales origines de la talalgie sont l'inflammation de l'aponévrose plantaire, la tendinite d'Achille, un traumatisme tel qu'une fracture ou une rupture de l'aponévrose, le port de chaussures inadaptées ou encore une mauvaise posture.

DES REMÈDES NATURELS POUR APAISER LA DOULEUR

Parmi les solutions naturelles les plus connues figure le cataplasme de pomme de terre. Riche en amidon et en flavonoïdes, ce tubercule possède des propriétés anti-inflammatoires. Il suffit de râper une pomme de terre soigneusement lavée, sans l'éplucher, puis de déposer la pulpe sur une compresse avant de la maintenir sur le talon à l'aide d'une bande ou d'une chaussette.

Le bain de pieds au sel d'Epsom constitue également un remède apprécié. L'association de la chaleur et du sulfate de magnésium favorise le relâchement musculaire, améliore la circulation sanguine et contribue à réduire les douleurs inflammatoires. Le sel d'Epsom est disponible en pharmacie, en parapharmacie et dans les magasins spécialisés.



LE FROID, UN ALLIÉ CONTRE L'INFLAMMATION

L'application de froid reste l'une des premières mesures recommandées lors de l'apparition de la douleur. Une poche de glace ou une compresse froide appliquée durant 10 à 15 minutes, deux fois par jour, permet de diminuer temporairement la douleur et de limiter l'inflammation, notamment au cours des trois premiers jours. L'alternance entre bain chaud et bain froid peut également stimuler la circulation sanguine. Cette technique consiste à plonger successivement le pied dans une eau chaude puis dans une eau froide pendant une dizaine de minutes.

LES HUILES ESSENTIELLES ET L'ARNICA EN COMPLÉMENT

L'arnica est largement utilisée pour ses propriétés anti-inflammatoires et antalgiques. En huile ou en pommade, elle peut être appliquée en massage doux sur la plante du pied afin d'atténuer la douleur.

Certaines huiles essentielles, notamment la gaulthérie couchée, l'eucalyptus citronné et le vétiver, sont également employées en application cutanée. Elles doivent toutefois toujours être diluées dans une huile végétale avant utilisation et utilisées avec précaution.

LES ÉTIREMENTS POUR FAVORISER LA RÉCUPÉRATION

Le repos demeure indispensable afin de limiter les sollicitations du talon douloureux. Les spécialistes recommandent également des exercices d'étirement adaptés à l'origine de la douleur.

En cas d'aponévrose plantaire, il est conseillé de s'asseoir, de placer le pied douloureux sur le genou opposé et de tirer délicatement les orteils vers soi afin

d'étirer le fascia plantaire. Lorsque la douleur est liée au tendon d'Achille, l'étirement consiste à s'asseoir jambes tendues et à ramener progressivement la pointe des pieds vers soi, éventuellement à l'aide d'une serviette.

ADAPTER SON ACTIVITÉ PHYSIQUE ET CONSULTER SI NÉCESSAIRE

Durant la période douloureuse, il est préférable de suspendre les activités à fort impact, comme la course à pied ou la randonnée, et de privilégier des disciplines plus douces telles que la natation, le Pilates ou le yoga.

Si les douleurs persistent ou limitent les déplacements, une consultation auprès d'un médecin ou d'un podologue s'impose. Selon le diagnostic, des séances de kinésithérapie, des traitements par ultrasons ou ondes de choc, ainsi que le port de semelles orthopédiques, peuvent être proposés pour corriger un éventuel déséquilibre et favoriser la guérison.

Passeport Santé

CONSERVATION DES COURGETTES

L'astuce toute simple pour les garder fraîches plus longtemps

Les courgettes figurent parmi les légumes incontournables de l'été, mais elles ont tendance à ramollir rapidement lorsqu'elles sont mal conservées. Pour prolonger leur fraîcheur, le média culinaire Marmiton recommande une méthode simple qui ne nécessite aucun équipement particulier.

L'astuce consiste à envelopper chaque courgette dans une feuille d'essuie-tout ou un torchon propre et sec avant de la placer dans le bac à légumes du réfrigérateur. Ce geste permet d'absorber l'humidité qui se forme naturellement autour du légume, limitant ainsi la condensation responsable de son ramollissement. Il est également conseillé d'éviter les contenants hermétiques afin de favoriser la circulation de l'air et de remplacer l'essuie-tout dès qu'il devient humide. Marmiton recommande aussi de choisir des courgettes fermes, à la peau lisse et sans défaut, de ne les laver qu'au moment de leur utilisation et d'éviter de les entasser dans le bac à légumes. Grâce à ces gestes simples, les courgettes peuvent conserver leur texture et leur saveur pendant près de trois semaines.

Marmiton

VOLKER TÜRK RECONDUIT À LA TÊTE
DU HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME DE L'ONU

Un revers diplomatique
pour Washington et ses alliés

L'Assemblée générale des Nations unies a largement approuvé la reconduction de l'Autrichien Volker Türk au poste de Haut-Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme pour un nouveau mandat de quatre ans. Le vote, intervenu vendredi, s'est soldé par une large majorité de 144 voix pour, 10 contre et 13 abstentions.



Le nouveau mandat de Volker Türk débutera le 12 octobre 2026 et s'achèvera le 11 octobre 2030. Il prolongera ainsi son action à la tête du Haut-Commissariat, fonction qu'il occupe depuis octobre 2022 après avoir été proposé par le secrétaire général de l'ONU, António Guterres. Cette reconduction constitue un revers diplomatique pour les pays qui s'y sont opposés, notamment les États-Unis et l'entité sioniste, qui avaient exprimé de fortes réserves à l'égard de son action. Parmi les autres pays ayant voté contre figurent notamment la Russie, le Nicaragua, le Mali et plusieurs États africains.

DES POSITIONS CRITIQUES
SUR GHAZA ET L'UKRAÏNE

Depuis son entrée en fonction, Volker Türk s'est imposé comme une voix critique sur plusieurs crises internationales. Il a notamment dénoncé les conséquences de l'offensive militaire sioniste dans la bande de Gaza, appelant au respect du

droit international humanitaire et rappelant que tout État doit répondre des violations des droits humains commises sous sa responsabilité. Le Haut-Commissaire a également condamné à plusieurs reprises l'agression russe contre l'Ukraine et appelé à des enquêtes sur les violations présumées des droits fondamentaux dans les zones de conflit. Ses prises de position ont, cependant, suscité de vives réactions. Le gouvernement sioniste a critiqué ses déclarations sur Gaza, tandis que Moscou l'a accusé de partialité dans son traitement du conflit ukrainien.

L'ISOLEMENT AMÉRICAIN

Après le vote, la représentation permanente de la France auprès des Nations unies a réagi vivement à l'opposition américaine. Dans un message publié sur le réseau social X, elle a estimé que les États-Unis, autrefois considérés comme un modèle en matière de défense des droits humains, se retrouvaient désormais isolés sur cette question.

«Le monde ne les écoute plus», a affirmé la représentation française, en référence au vote où Washington figurait parmi la minorité opposée à la reconduction du haut-commissaire. Cette déclaration intervient dans un contexte de tensions croissantes entre les États-Unis et plusieurs institutions internationales. Washington a récemment réduit certaines contributions financières aux organismes de l'ONU et remis en question le fonctionnement de plusieurs structures multilatérales.

UNE PERSONNALITÉ QUI DIVISE

Juriste autrichien, Volker Türk est considéré par ses soutiens comme un défenseur engagé des droits fondamentaux et du droit international. Ses partisans estiment que son rôle est essentiel face à la multiplication des conflits et des crises humanitaires. Ses détracteurs lui reprochent toutefois une approche jugée déséquilibrée. L'organisation UN Watch l'accuse notamment d'avoir été trop discret sur certaines situations de violations des droits humains dans plusieurs pays, tout en critiquant davantage certaines démocraties occidentales. Malgré ces critiques, l'Assemblée générale de l'ONU a choisi de renouveler sa confiance au haut-commissaire, confirmant le soutien majoritaire des États membres à son action. Notons que depuis la création du poste de haut-commissaire des Nations unies aux droits de l'homme en 1993, aucun titulaire précédent n'avait effectué deux mandats complets. La reconduction de Volker Türk marque, de ce fait, une étape importante dans l'histoire de cette institution chargée de promouvoir et protéger les droits fondamentaux à travers le monde.

R. N.

AMBASSADEUR D'IRAN EN ALGÉRIE
«L'Union européenne est hypocrite»

L'ambassadeur d'Iran en Algérie, Nasser Kanaani, a critiqué les déclarations de la responsable de la politique étrangère de l'Union européenne, Kaja Kallas, concernant la situation des droits de l'homme en Iran. Il a accusé Bruxelles d'adopter une position «hypocrite» et de pratiquer un «double standard». Dans une déclaration publiée en réaction aux propos de la responsable européenne, qui avait exprimé son inquiétude au sujet des droits humains en Iran, le diplomate iranien a estimé que l'Union européenne ne prenait pas suffisamment en compte, selon lui, les victimes civiles d'attaques attribuées aux États-Unis dans certaines régions iraniennes, notamment à Minab et à Lamerd.



Nasser Kanaani a affirmé qu'une frappe américaine contre l'école Shajarat-e Tayyiba, dans la ville de Minab, aurait causé la mort d'environ 170 élèves et enseignants. Il a également évoqué la situation dans le

sud de la province de Fars, où il affirme qu'un nouveau type d'arme aurait été utilisé lors d'une opération militaire américaine. Selon l'ambassadeur iranien, le missile PrSM aurait provoqué d'importantes pertes

civiles après son explosion au-dessus de zones habitées. Il a avancé le bilan de 170 morts et blessés, tout en affirmant qu'aucun militaire ne figurait parmi les victimes. Le diplomate a appelé Kaja Kallas à condamner ce qu'il a qualifié de «massacre» et à demander l'ouverture de poursuites judiciaires contre les responsables présumés. Les accusations interviennent dans un contexte de fortes tensions entre l'Iran et plusieurs pays occidentaux, notamment autour des questions de sécurité régionale et des droits humains. Les affirmations avancées par l'ambassadeur iranien n'ont pas été confirmées de manière indépendante dans le texte de cette déclaration.

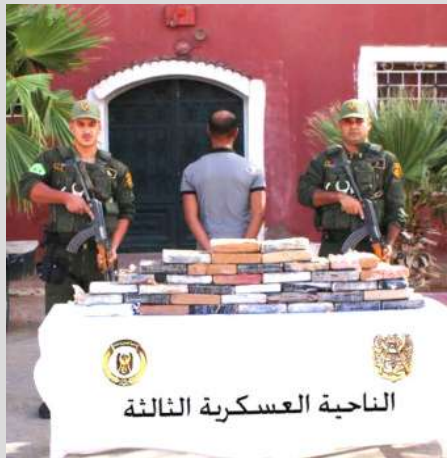
RENTREE SCOLAIRE 2026

La Foire Lemsid
en septembre

La société Algeria Exhibitions, filiale du Groupe Safex, a annoncé, hier, dans un communiqué, l'organisation de la 4e édition la Foire de la rentrée scolaire (Lemsid) du 17 au 27 septembre prochain au Palais des expositions des Pins maritimes (Alger). Ce rendez-vous annuel réunira plusieurs acteurs et opérateurs économiques spécialisés dans les domaines liés aux fournitures scolaires et de bureau, aux livres et à la formation, ainsi que des exposants activant dans le domaine de l'habillement, des produits alimentaires et des services destinés aux familles et aux établissements éducatifs. Cette manifestation vise à offrir un espace commercial intégré pour l'exposition et la commercialisation des produits et services, en permettant aux consommateurs d'acheter des fournitures scolaires et de bureau à des prix concurrentiels, contribuant ainsi à alléger les charges liées à la rentrée scolaire, à stimuler la concurrence entre les opérateurs économiques, et à améliorer la qualité de l'offre destinée aux familles algériennes, selon le communiqué.

ANP

Saisie de plus
de 45 kg de cocaïne



Cinq individus impliqués dans des activités de narcotrafic ont été arrêtés et une importante quantité de drogue a été saisie par des détachements combinés de l'Armée nationale populaire (ANP) dans plusieurs secteurs militaires relevant de la 3e Région militaire. Selon un communiqué du ministère de la Défense nationale, l'opération, menée dans les secteurs militaires d'Adrar, de Béchar et de Timimoun, a permis la saisie de 45,357 kg de cocaïne, de 59 997 comprimés psychotropes, ainsi que de 4 véhicules touristiques utilisés pour le transport de la drogue. Le ministère de la Défense nationale souligne que ces résultats s'inscrivent dans le cadre des opérations continues de lutte contre la criminalité organisée et témoignent de la coordination entre les différentes composantes de l'ANP pour préserver la sécurité du territoire et la quiétude des citoyens.

TIR À L'ARC

L'Algérie,
championne d'Afrique

L'Algérie a remporté la 15e édition du Championnat d'Afrique de tir à l'arc, clôturée, hier, au village méditerranéen d'Oran, en terminant en tête du classement général avec 25 médailles, dont 12 en or, 8 en argent et 5 en bronze. La sélection algérienne devance la Namibie (9 médailles, dont 6 en or) et l'Égypte (4 médailles, dont 3 en or) au terme de 5 jours de compétition ayant réuni 127 athlètes issus de 17 pays africains. Parmi les champions algériens figurent notamment Rahmoun Maroua en arc nu, Bakir Emadeddine en arc classique seniors, ainsi que Drid Maria et Bouzouar Ilyes chez les moins de 21 ans. Les autres titres ont été obtenus dans les épreuves par équipes, dames, messieurs et mixtes. Inscrite au classement de World Archery, cette compétition représente également une étape importante dans la course aux qualifications pour les Jeux olympiques de 2028 et les Jeux africains de la jeunesse prévus à Dakar en 2026.